

ARBU *Info*

Magazine d'information de la commune d'Arbusigny - N° 39 - Janvier 2022



Photographie : Israel GILI



SOMMAIRE

MAIRIE

Page 3 Édito de Mme le Maire

ACTUALITÉS

Page 4 Avancement du groupe scolaire
Projet de création de microcrèche

Page 5 Marché hebdomadaire
Concours des maisons fleuries

Page 6 Collecte de sang
Elections 2022
Inscriptions scolaires 2022/2023

Page 7 Communication de la mairie
Lutte contre les Incivilités

Page 8 Les cloches savoyardes
Conseil des jeunes

RÉTROSPECTIVES

Page 8 Emploi saisonnier

Page 9 14 juillet : vente de paella
11 septembre : visite du
Syr'Usses
18 septembre : world cleanup day
24 septembre : gestion des
candélabres la nuit
29 octobre : et si on rallumait les
étoiles... ?

Page 10 30 octobre : Repas des Aînés
11 novembre : Commémoration
Boîtes de Noël

Page 12 Enseignement scolaire

COMPTES RENDUS

Pages 13,14,15 Conseils municipaux

Page 16 Urbanismes 2021

Page 17 Etat civil 2021

ASSOCIATIONS

Page 18 Evolution

Page 19 Lou ptiou golus

Pages 20 - 21 Arbu color

Page 22 Motoclub

Page 23 A seconde vue

DIVERS

Page 23 Arve et Salève

Page 24 La maison du Salève

Page 25 Syndicat de rivière des Usses

Page 26 Plateforme de l'entrepreneuriat local

Page 27 Colo Ufoval

Page 28 La vie locale
Ouverture de la pêche

Page 29 Sidéfage
Collecte de textiles

Page 30 Détecteur de fumée
Vignette Crit'Air

Page 31 Autorisation d'urbanisme
dématérialisée

Page 31 Permanence architecturale
Déclaration Attestant l'Achèvement
et la Conformité des Travaux

Page 32 Zoom sur l'élagage
Mémoire d'André Girard
Mémoire de Christiane Vachoux

Page 33 Nos associations / artisans
et commerçants

Page 34 Page détente

Page 35 Infos pratiques

Page 36 Les prochains événements
Réponses aux jeux



Chers Arbusigniens, Chères Arbusigniennes,

2021 s'est achevé sur le même schéma que 2020. La progression du virus oblige, semaine après semaine, à prendre des dispositions nouvelles. A ce titre, l'état d'urgence sanitaire vient d'être prorogé jusqu'à fin juillet 2022, nous obligeant à nous adapter constamment aux nouvelles contraintes. Pour la deuxième année consécutive, la traditionnelle cérémonie des vœux n'a pas eu lieu, les préconisations préfectorales ont été très claires. Il est regrettable de ne pas avoir pu partager ce moment d'informations, d'échanges et de convivialité.

Pendant cette année particulière, l'équipe municipale a toujours été au travail. Elle s'efforce de donner le meilleur d'elle-même pour améliorer votre cadre de vie dans le respect de l'intérêt général et en maîtrisant le budget.

Au cours de l'année passée, à cause des violentes intempéries, des travaux imprévus ont dû être réalisés au chemin de Lanlet, chemin du Sel, route de chez le Cordier, les Chavannes, chemin du Péryl, Marny. Pour apporter un confort aux automobilistes par temps de brouillard, un marquage axial de guidage a été fait sur la route de vers Lachat, le Biollay, le Souget, chez le Magnin, route du Plateau des Bornes, route de la Muraz.

Le marché du mercredi reprendra au mois de mars si le temps le permet.

Prévisions pour cette année :

Enrochement en face de la fruitière (continuité de ce qui a été fait, la terre du talus est instable)

Achèvement du groupe scolaire

Délocalisation du hangar technique

Location des locaux de la maternelle pour accueillir une MAM.

Réalisation d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Entretien de la voirie : à ce jour, les routes du car dépendent de la CCAS ainsi que le bouchage des nids de poule. La commune devra assurer la gestion des parties restantes. Plus d'informations vous seront communiquées ultérieurement.

Extinction des candélabres à partir du 1er mars de 23 heures à 5 heures.

Une demande va être faite au département pour le marquage de la départementale 278.

Les réunions de hameau dépendront du contexte sanitaire.

Au cours de l'année, la commune a subi de nombreuses dégradations. Chaque fois, je relate les faits sur l'application smartphone et le site internet.

Que cette nouvelle année vous soit heureuse, prometteuse, faite d'épanouissement familial, personnel et professionnel.

Je vous souhaite une excellente lecture et remercie toutes les personnes qui ont contribué à la rédaction de cet ouvrage.

Régine REMILLON,
Votre Maire

GROUPE SCOLAIRE

La construction du groupe scolaire se profile ...



PROJET DE CRÉATION D'UNE MICRO-CRÈCHE

Il y a quelques mois, l'ouverture d'une micro-crèche était envisagée. Le délai d'obtention des locaux étant trop long, le projet n'a pas abouti.

La création d'une MAM (Maison d'Assistants Maternels) est à l'étude. Nous vous informerons de l'avancement du projet.

MARCHÉ HEBDOMADAIRE

La nouveauté du mois de septembre

a été le marché hebdomadaire !

Le moment idéal pour faire le plein de vitamines. Vos commerçants ont été présents **tous les mercredis de 16 heures à 19 heures sur la place de l'église** jusqu'à la venue de la neige.

Il est actuellement fermé pour l'hiver mais reprendra avec la venue des beaux jours.

Nous remercions les associations communales qui ont également participé à ce lancement grâce à leurs présences et leurs animations (le père Noël nous a même rendu visite avec le CCAS !)

Rendez-vous en mars pour retrouver vos bons produits !

Marylène DAIGUEMORTE



CONCOURS MAISONS FLEURIES



Comme chaque année durant le mois d'août, le jury a fait le tour du village à la recherche de ses lauréats.

Le palmarès 2021 vous sera dévoilé au cours du mois de février. D'ici là, même si le jardin se repose, préparez vos semis pour un printemps radieux.

Sylvia DUSONCHET

COLLECTE DE SANG

Les prochaines collectes de sang sur notre commune auront lieu à la salle des fêtes les :



de 16h30 à 19h30



de 16h30 à 19h30

Aujourd'hui, il n'existe aucun substitut au sang humain et les produits sanguins ont une durée de vie limitée : vous l'aurez compris, donner son sang régulièrement : c'est primordial ! Secours d'urgence, interventions chirurgicales, maladie du sang, cancers...

Malgré le contexte sanitaire, la collecte de sang continue et les besoins des patients restent quotidiens. L'Établissement Français du Sang compte sur nous !

Le pass sanitaire n'est pas nécessaire pour donner son sang, l'EFS prend toutes les précautions nécessaires pour assurer notre sécurité.



Le don du sang est également possible avant et après l'injection de vaccin contre le covid-19 sans délai d'ajournement.



ÉLECTIONS 2022



S'inscrire sur les listes électorales

Une refonte des cartes électorales va avoir lieu. Tout le monde recevra donc une nouvelle carte avant le 10 avril.

Pour pouvoir voter à ARBUSIGNY, vous devez être inscrit sur la liste électorale de la commune. Si vous ne l'êtes pas, vous pouvez le faire :

- Soit directement sur le site : www.service-public.fr (rubrique **Citoyenneté**)
- soit en vous présentant à la mairie en possession d'une carte d'identité ou d'un passeport et d'un justificatif de domicile

	Date limite des inscriptions sur les Listes électorales	Date du 1 ^{er} tour	Date du 2 ^{ème} tour
Elections présidentielles	Vendredi 4 mars 2022	Dimanche 10 avril 2022	Dimanche 24 avril 2022
Elections législatives	Vendredi 6 mai 2022	Dimanche 12 juin 2022	Dimanche 19 juin 2022

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

	VERVOUX Céline Directrice de l'école d'ARBUSIGNY 04 50 94 56 82 ce.0740819n@ac-grenoble.fr	
INFORMATION RENTREE 2022		

Les **nouvelles inscriptions** pour la rentrée 2022 se feront à l'école élémentaire, auprès de Mme VERVOUX, directrice :

- Les **mardis 8, 15, 22 et 29 mars sur rendez-vous.**

Pour prendre rendez-vous, merci d'écrire un mail à l'adresse suivante : ce.0740819n@ac-grenoble.fr

Attention : Auparavant, il est nécessaire de se présenter en mairie, muni du livret de famille et du carnet de santé de l'enfant, pour faire la pré-inscription.

Secrétariat de mairie ouvert au public :

MARDI : 9h-12h et 14h-18h / MERCREDI : 8h30-11h30/ JEUDI : 9h-12h et 14h-18h

Le 1^{er} samedi de chaque mois : 9h-12h)

COMMUNICATION DE LA COMMUNE

Afin de connaître les différentes informations, activités ainsi que les événements, la mairie dispose de plusieurs modes de communication.

1. Le site internet : www.arbusigny.fr



2. Le panneau lumineux situé près de l'église

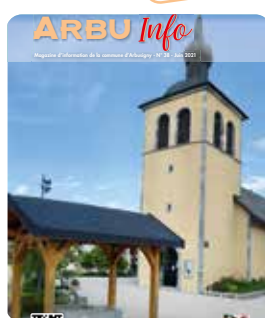


3. L'application « smartphone »

Elle vous permet de connaître, en 1 clic et en temps réel, toutes les informations de la commune. Il vous suffit de télécharger l'application « Cityall : le citoyen connecté » grâce au flash code, puis de sélectionner « ARBUSIGNY ».

4. La revue communale

« ARBU INFO » distribuée dans vos boîtes aux lettres courant février et septembre de chaque année.



LUTTE CONTRE LES INCIVILITES



AOUT 2021 : Des individus se sont introduits dans l'église du village laissant sur leur passage un briquet sur le pupitre. Les micros ont été volés et des cierges ont été cassés. L'église est donc dorénavant fermée à clé. Cette dernière est disponible sur demande en mairie.

OCTOBRE 2021 : Le facteur a apporté en mairie le contenu de la boîte aux lettres postale située face à l'église. Comme vous pouvez le constater, certaines personnes irrespectueuses jettent à l'intérieur de cette boîte, toutes sortes de débris. L'employé communal, sur demande de Madame le Maire, a installé une poubelle à proximité. Nous remercions ces personnes de bien vouloir l'utiliser et de bien vouloir respecter le travail du facteur.

NOVEMBRE 2021 :

- Dépôt sauvage de pneus sur la route de chez le Magnin
- Vol de la batterie du tractopelle situé à côté du Chalet des Bornes
- Non-respect des lieux lors de repas effectués sous l'abris des chasseurs.

DECEMBRE 2021 :

Des individus ont tenté de mettre le feu à l'abri des chasseurs. Cette incivilité a été commise un matin aux alentours de 7 heures. Par chance, il a pu être maîtrisé avant que tout s'embrase.

JANVIER 2022 : Suite aux dégradations, les WC publics seront fermés de 16h à 8h.

SE FAIRE SONNER LES CLOCHES



Il sera bientôt possible d'entendre sonner le clocher d'Arbusigny depuis Vladivostok, Zanzibar ou Honolulu, ou encore plus simplement, depuis tout point équipé d'un réseau internet.

C'est grâce à un site: « LES CLOCHES SAVOYARDES » (cloches74.com) qui recense et met en valeur le patrimoine campanaire français, suisse, italien... et savoyard.

On y trouvera des sons et des images de nos trois cloches, accompagnés de l'histoire de ces témoins du défilement des heures, des événements heureux ou parfois moins...

C'est le travail d'Antoine Cordoba qui sera « mis en ligne » sur le site internet mentionné plus haut.

Un certain nombre de lieux où de communes sont interrogeables dès maintenant.

Un jour autour du début avril 2022 les cloches d'Arbusigny sonneront de manière inaccoutumée, ce sera pour les besoins de l'enregistrement.

Une communication sera faite par le bulletin communal et le site internet de la commune lorsque les cloches pourront retentir « en ligne ». Elle sera relayée par le bulletin paroissial « Chez Nous ».

Roland Excoffier

CONSEIL DES JEUNES

Comme évoqué lors de notre programme électoral, nous proposons de créer en ce début d'année 2022 le conseil municipal des jeunes.

Une information sera faite à l'école élémentaire d'Arbusigny.

Tous les jeunes âgés de 8 ans à 18 ans intéressés par ce projet sont conviés à se faire connaître auprès de la mairie.

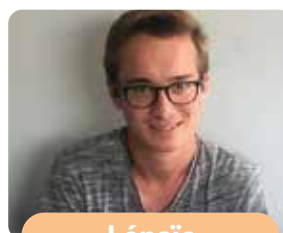
Sandrine Rey



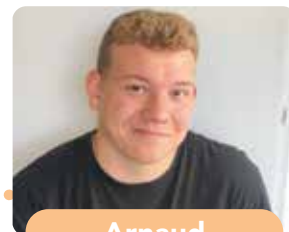
ÉTÉ 2021 : EMPLOI SAISONNIER

Durant l'été 2021, plusieurs jeunes Arbusigniens se sont succédés pour travailler au sein du service technique de la commune.

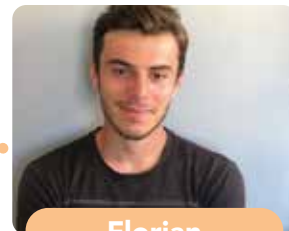
Les diverses tâches confiées à ces jeunes (entretien des fleurs, désherbage, débroussaillage, divers nettoyages ...) ont été accomplies, dans la bonne humeur et avec beaucoup de soin. Nous leur transmettons nos remerciements pour les travaux effectués.



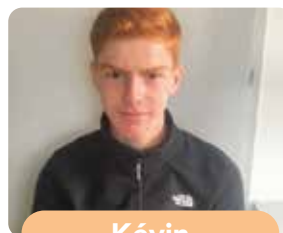
Lénaïc



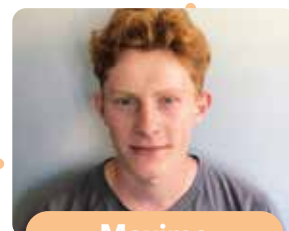
Arnaud



Florian



Kévin



Maxime

14 JUILLET 2021

Vente de Paëlla

2021 a été une nouvelle année sans 14 juillet, difficile de prévoir cette festivité vu la pandémie. Le CCAS a donc organisé le **10 juillet une vente de paëlla cuisinée par nos traiteurs Alexandra et Bernard ETOURNEAU**. Comme d'habitude, repas parfait. Merci à eux et aux personnes qui ont répondu favorablement à cette vente.

Maryse MICHALAK



11 SEPTEMBRE 2021



Visite du Syr'Usse (Syndicat de Rivière des Usse)

Le samedi 11 septembre, la municipalité a eu le plaisir d'accueillir les élus délégués au Syr'Usse pour un pique-nique au Marais du Chenet.

Cette visite s'est effectuée dans le cadre d'une journée de découverte de la Rivière des Usse qui conduisait les participants de Frangy au Marais du Chenet avec des haltes explicatives sur les principaux points d'intérêts de la rivière.

Sylvia DUSONCHET

18 SEPTEMBRE 2021

Journée mondiale du nettoyage de notre planète

La journée mondiale de nettoyage s'est très bien déroulée. Le 18 septembre 2021, une quinzaine de participants étaient présents. Maintenant, les deux rivières (le Vaison et le Foron) sont bien plus propres avec moins de déchets grâce à la participation de chaque personne. Des centaines de kg de débris ne couleront plus dans les veines de la nature (beaucoup de plastiques, pneus, ferrailles, même des peintures !) La matinée s'est clôturée par un petit casse-croûte.

Merci à tous pour votre participation dans l'amélioration de notre cadre de vie, les cours d'eau sont maintenant bien plus agréables.

Rendez-vous à noter dans vos agendas pour l'année prochaine fixé le 17 septembre 2022, au programme bord de routes et ruisseau des Lanches !

Mickaël TISSOT



Photo prise par Mickaël TISSOT
Les citoyens après une matinée connectés aux ruisseaux de la commune.



Gestion des candélabres au cœur de la nuit

La réunion publique du 24 septembre 2021 a permis de présenter aux habitants la volonté de lutter contre la pollution lumineuse dans notre commune. Il a été présenté 3 intérêts majeurs d'éclairer mieux et moins longtemps (uniquement aux moments les plus utiles).

On assure à la fois et principalement :

- 1- Protéger la biodiversité de notre commune
- 2- Protéger la santé de tous par un éclairage adapté
- 3- Profiter d'un plus beau ciel nocturne et peut être à nouveau s'émerveiller et contempler la voie lactée.

La soirée s'est terminée par des échanges avec les habitants sur les horaires qui pourraient être différenciés en fonction du chef-lieu ou des hameaux, en fonction des usages et des possibilités techniques du réseau d'éclairage.

Mickaël TISSOT



29 OCTOBRE 2021



Et si on rallumait les étoiles... ?

Une dizaine de personnes se sont réunies le vendredi 29 octobre dernier à la Salle des fêtes pour découvrir cette conférence organisée en partenariat avec la Maison du Salève et le Muséum d'Histoire naturelle de Genève.

« Rallumons les étoiles », le titre qui nous annonçait le début de belles observations.

L'objectif : Mieux comprendre la nécessité de diminuer les éclairages artificiels, afin d'une part de profiter à nouveau de la beauté du ciel étoilé (ceci permettrait également aux scientifiques de mieux pouvoir observer le ciel et faire de nouvelles découvertes). Mais aussi, découvrir que l'impact de la pollution lumineuse était très important, notamment sur l'érosion de la biodiversité et donc la santé ! Depuis peu une nouvelle discipline scientifique est née « la Noctilogie » (science dédiée à la nuit), elle permet chaque année de répondre plus précisément à nos questions sur ces nouveaux enjeux environnementaux. Quelques chiffres clés pour bien comprendre :

- En 2012, il y avait plus 30 % de points lumineux par rapport à 1992, et on allume toujours plus le ciel et l'espace car tous les 30 ans on double la pollution lumineuse...
- La Lune éclaire à environ à 0.2 Lux, alors qu'un réverbère lui a un éclairage à 5 Lux, soit 25 fois plus que l'éclairage naturel de la lune.
- 150 c'est le nombre moyen d'insectes tués chaque nuit autour d'un lampadaire, et aussi la distance en km qu'il faut pour ne pas impacter certains observatoires astronomiques (celui de paris est aujourd'hui fermé car il a dû se reculer très loin des lumières artificielles)
- Dans une forêt de 1 ha, il y a environ 15 kg d'animaux

types gros mammifères... et 1000 kg de petites bêtes (insectes, papillons...). 90 % des amphibiens sont nocturnes, 95 % des papillons sont nocturnes, 60 % des invertébrés et mammifères sont nocturnes. Les petits animaux sont donc les plus importants et malheureusement ce sont eux les plus touchés par la pollution lumineuse.

Attention, on nous avertit d'un grave problème pour les équilibres naturels et notre santé !

Alors que peut-on faire de facile et d'économique à son échelle pour limiter notre impact ?

- Éclairer mieux (Plus vers le sol et moins vers le ciel),
- Éclairer avec des spectres lumineux plus chauds et d'intensité moindre.
- Éclairer moins longtemps (éteindre au cœur de la nuit, utiliser des catadioptres et éléments réfléchissants...)
- Ne pas éclairer si ce n'est pas vraiment nécessaire (jardin, décorations lumineuses extérieures...)

Merci à Pascal MOESCHLER (conservateur au Muséum d'histoire naturel) et à Aurore CANDAU (animatrice à la Maison du Salève) pour leur présentation dynamique et captivante ! Rendez-vous en 2022 pour le prochain événement «La nuit est belle», le temps d'une soirée où l'éclairage public de très nombreuses communes sera éteint afin de sensibiliser à nouveau toute la population. Rappelons ici que le conseil municipal a fait récemment le choix d'éteindre les lampadaires une partie de la nuit grâce à des investissements dans des horloges astronomiques.

Mickaël TISSOT

À la suite de ces 2 réunions d'informations et d'échanges,

- considérant la nécessité :
 - o de lutter contre la pollution lumineuse et les émissions de gaz à effet de serre,
 - o d'engager de actions volontaristes en faveur des économies d'énergie et de la maîtrise de la demande en électricité et ,
- considérant qu'à certaines heures, l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue il a été décidé que **l'éclairage public sera interrompu sur l'ensemble de la commune d'ARBUSIGNY de 23 heures à 5 heures à compter du 1^{er} mars 2022.**



Repas des Aînés

Le 30 octobre 2021, le CCAS a renouvelé le repas des Aînés à l'emporter. Un franc succès !

Des remerciements sont parvenus à la mairie pour cet excellent repas.

Nous espérons vous recevoir l'an prochain à table, tous ensemble.

Merci à notre traiteur.

Maryse MICHALAK

COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE

Depuis 2019, l'armistice ne s'était pas fait en présentiel. Sous un beau soleil d'automne, le conseil municipal, parents, enfants sont venus commémorer nos morts pour la France. Après la lecture de Madame le Maire de la lettre envoyée par Monsieur le Président, les élèves ont lu quelques lettres écrites par des poilus avant leurs exécutions ; ensuite ils ont chanté la Marseillaise. Tout cela a été très émouvant.

Maryse MICHALAK



LES BOITES DE NOËL



La commune d'Arbusigny s'est jointe cette année à l'association « **les boîtes de Noël 74** » en devenant point de collecte.

Le principe était simple. Dans une boîte à chaussures il fallait mettre : quelque chose de bon, quelque chose de chaud, un produit de beauté, un loisir et un mot doux.

Les boîtes étaient ensuite redistribuées au plus démunis du secteur.

Elles ont été distribuées au secours catholique de Reignier, à la croix rouge de la Roche sur Foron, à la fondation Cognacq-Jay à Monnetier-Mornex, au centre Alfa 3A à Monnetier-Mornex, au foyer des Hutins à Monnetier-Mornex, au centre d'accueil des demandeurs d'asile de La Roche sur Foron et au pôle médico-social de Reignier.

C'est plus de 1000 boîtes qui ont été collectées et redistribuées sur ce secteur. Sur la commune d'Arbusigny, c'est 69 boîtes qui ont été récoltées.



Grace à cette collecte, c'est plus de 1000 personnes qui ont reçu un cadeau à Noël. Alors merci à vous tous et merci pour eux.

Rendez-vous en décembre 2022 pour la nouvelle collecte.

Alexandra DUPANLOUP



Remise des dictionnaires Juin 2021

Les CM2 ont quitté l'école d'ARBU en juin dernier. En septembre, ils ont commencé une nouvelle aventure au collège. La municipalité a offert aux 10 élèves un dictionnaire ainsi que deux manuels : « Comprendre le rôle de la commune et son fonctionnement » et « A la découverte de l'environnement » pour se rappeler la primaire de leur village. Nous leur souhaitons de bonnes études.

Maryse MICHALAK



Rentrée scolaire 2021/2022

Une rentrée sous le soleil, des enfants heureux de se retrouver...

Maryse Michalak

Cette année scolaire 2021/2022 a débuté en septembre 2021. La Directrice, les Enseignants et les Atsem ont accueilli 128 élèves répartis en 5 classes :

- 1 classe de petite/moyenne section regroupant 26 élèves
- 1 classe de moyenne/grande section regroupant 25 élèves
- 1 classe de CP-CE2 regroupant 24 élèves
- 1 classe de CE1/CE2 regroupant 24 élèves
- 1 classes de CM1/CM2 regroupant 29 élèves.

L'année scolaire se terminera le jeudi 7 juillet 2022.





COMPTE RENDU de la SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 29 avril 2021

Présents Mme M.: Régine REMILLON – Esther VACHOUX – Marie BAUD – Maryse MICHALAK Ludovic TROTTET – Frédérick AESCHLIMANN - Sandrine REY Sylvia DUSONCHET – Laurent FORT – Alexandra DUPANLOUP – Mickael TISSOT Etienne MERLIER Cinthya MIQUET-SAGE

Absent Excusé : Jacky DURET

Absente : Marylène DAIGUEMORTE

Public: 0

1- Après avoir pris connaissance du compte rendu de la séance du conseil municipal du 25 mars 2021, les élus l'approuvent à l'unanimité.

Sur proposition de Madame le Maire, Le conseil municipal après avoir délibéré approuve:

2- Que le montant des honoraires de contrôle du « volet Eaux Pluviales des demandes d'autorisation d'urbanisme » facturé à la commune par la Ste NICOT soit refacturé en totalité au propriétaire ou au pétitionnaire de toutes demandes d'autorisation d'urbanisme selon l'engagement qu'il aura signé acceptant les dispositions relatives au contrôle.

3- La demande de subvention au titre du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité (CDAS) 2021 pour l'acquisition d'une étrave et d'une saleuse (recette « attendue » : 6 300 €)

4- La demande de subvention au titre des amendes de polices pour l'acquisition de 2 figurines de signalisation à installer aux abords des écoles (recette « attendue » : 413 €).

5- La création d'un poste: Emploi saisonnier au service technique du 1^{er} juin au 30 septembre 2021 (5 jeunes Arbusigniens seront présents tour à tour sur cette période).

6- Suite à la requête de M. et Mme Vachoux Daniel concernant la régularisation de l'emprise foncière de la « Route de Chez Le Cordier »; au vu du plan de délimitation l'empiètement de cette route sur la propriété des requérants est d'une superficie de 638 m². Mme Le Maire propose d'acquérir cette superficie à 1 €/m² avec prise en charge des frais de géomètre et de notaire. (vote: 12 pour et 1 contre).

7- A la demande de M. et Mme Vachoux Daniel, Mme Le Maire propose à l'assemblée de vendre environ 27 m² de l'ex. parcelle n° 913 section B afin qu'ils puissent sécuriser l'accès à leur domicile: Prix 70 €/m² + frais de géomètre et de notaire. (vote: 12 pour et 1 contre).

8- Décisions concernant des dossiers en cours:

Mme Le Maire rappelle que le marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la construction du groupe scolaire a été attribué à la SARL AMOME. Considérant la nécessité pour le bon suivi du chantier, leur mission assistance en phase « réalisation » et assistance en phase « réception/ mise en service/décomptes et soldes » pour 2021-2022 lui a été notifiée pour un montant de 31 500 € HT.

Considérant la nécessité de commander au cabinet de Maîtrise d'œuvre, Guyard-Bregman Architectes, une étude complémentaire concernant la mission d'accompagnement du dossier d'appel à projet de « Fond Chaleur » auprès de l'ADEME pour un montant de 4 134 € HT

9- Le conseil municipal prend note des factures et accepte les devis suivants:

Location mini-pelle (5 jours): 676,50 € HT. (Ets Chavanel) – Prestations de service: 987,50 € (M. Trottet L.).

Devis: Réfection du Chemin rural du Péryl: 10 000 € HT. (Ent. Maulet) – Motopompe: 320 € HT (Ets Vaudaux) – 4 protections « plexiglas » pour urnes et listes

d'émargements: 390 € HT (Sedi équipement). Contrat entretien chaudière fioul et ramonage Église: 302,11 € HT (Multi Dep).

10- Divers: Incivilité sur la commune: Fenêtre cassée au chalet des bornes par des jets de pierres, vol de liquide hydraulique et d'huile suivi d'un incendie. Tags parvis de l'église, devant la mairie, sur transformateur électrique, dépôt divers objets...

Biodiversité vers le chalet des Bornes, mélanges fleuris de 33 espèces de fleurs qui vont être ensemencés sur 500 m² (coût environ 155 €).

Fêtes des mères le 21 mai 2021 à 11h - préau de l'école.

Affiché en exécution du code général des Collectivités Territoriales Art. L2121-25 ET Code des Communes Art. R121-9.

Régine REMILLON

Maire,

Sandrine REY

Secrétaire de séance



COMPTE RENDU de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 27 Mai 2021

Présents Mme M.: Régine REMILLON - Marie BAUD - Jacky DURET - Maryse MICHALAK Ludovic TROTTET – Frédérick AESCHLIMANN Sylvia DUSONCHET – Laurent FORT – Marylène DAIGUEMORTE - Alexandra DUPANLOUP Mickael TISSOT – Etienne MERLIER.

Absents excusés: Esther VACHOUX

Absentes: Sandrine REY - Cinthya MIQUET-SAGE

Public: 0

1- Après avoir pris connaissance du compte rendu de la séance du conseil municipal du 29 avril 2021, les élus l'approuvent à l'unanimité.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité:

2- A voté les subventions aux associations – Exercice 2021 :

Association des Parents d'Élèves d'Arbusigny	2 700
USEP de l'École d'Arbusigny	200
Foyer Rural de Loisirs pour Tous d'Arbusigny	1 000
Association Lou P'tiou Golus (cantine d'Arbusigny)	5 500
Association d'Assistants Maternelles d'Arbu	100
A.D.M.R. Les Tourelles Reignier	300
Moto-Club Arbusigny/La Muraz	100
Harmonie Municipale Reignier	
100 Association des Parents d'Elèves du Collège de Reignier (AIPE)	100
Association « Pages Ouvertes » (développement goût de la lecture)	100
Association des Donneurs de Sang	150
Croix-Rouge comité La Roche/Reignier	100
Association des Jeunes sapeurs-pompiers d'Annemasse	100
Anciens A.F.N. canton de Reignier	100
Association « Le Souvenir Français »	200
Ecole de Musique de Pers-Jussy	300
U.S.P.J. de Pers-Jussy (Foot)	150
Association Apollon 74	
(la nature et l'homme..Ensemble	50
Association Handi Festif Reignier	100
Protection Civile (Asso.74)	100
Les Restaurants du Cœur de Haute-Savoie	50
La Prévention Routière (comité 74)	150
De l'Ombre à la lumière (chiens guides aveugles)	100
Les Amis des Sentiers	250
Banque alimentaire Haute-Savoie	100
Mutame Savoie Mont-Blanc	195

M.F.R. Les Ebeaux Cruseilles	50
M.F.R. Coublevie (38)	50
Ecole ECAUT Viuz-en-Sallaz	50
TOTAL:	12545

3- A procédé à l'organisation des bureaux de vote pour les élections régionales et départementales des 20 et 27 juin 2021 de 8H à 18H dans la salle des fêtes.

4- a pris note de la facture pour la mise en conformité « Électricité des bâtiments » suite aux rapports de vérification du bureau Véritas: 2019,81 € HT. (Ent. Brutelec).

5- Suite à la demande de Mr. Guillermo souhaitant acquérir devant son habitation (environ 10m²) du domaine public, le conseil accepte la vente au prix forfaitaire de 500 € et frais de géomètre et de notaire à la charge de l'acquéreur. Affiché en exécution du code général des Collectivités Territoriales Art. L2121-25 et Code des Communes Art. R121-9.

Régine REMILLON
Maire,

Mickaël TISSOT

Secrétaire de séance



COMPTE RENDU de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 29 Juillet 2021

Présents Mme M.: Régine REMILLON – Esther VACHOUX – Ludovic TROTTET - Sylvia DUSONCHET
Marylène DAIGUEMORTE - Mickael TISSOT
Etienne MERLIER – Cinthya MIQUET-SAGE

Absents excusés: Marie BAUD (pouvoir à Mme Remillon) – Jacky DURET – Maryse MICHALAK (pouvoir à Mme Dusonchet)
Frédéric AESCHLIMANN – Sandrine REY (pouvoir à Mme Remillon) – Laurent FORT (pouvoir à M. Vachoux) – Alexandra DUPANLOUP

Public: 0

1- Après avoir pris connaissance du compte rendu de la séance du conseil municipal du 27 mai 2021, les élus l'approuvent à l'unanimité.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité:

2- A fixé le loyer de l'appartement communal à 550 €/ mois à dater du 1er septembre 2021; a autorisé Mme Le Maire à conclure et à signer avec le preneur le contrat de location après attribution du logement par la commission constituée de Mme Remillon – M. Trottet – Mme Daiguemorte et M. Merlier.

3- A décidé la création de 2 postes, à temps non complet, pour surcroît temporaire de travail notamment ménage dû aux protocoles sanitaires et à la surveillance d'enfants pendant le temps de la cantine, à raison de 7/35^{ème} et de 2/35^{ème} du 1er septembre 2021 au 6 juillet 2022.

4- Considérant que les baux à ferme des terrains communaux arrivent à expiration et que les exploitants actuels sont tous preneurs, le conseil autorise Mme Le Maire à établir et à signer les nouveaux baux pour une durée de 9 ans.

5- A décidé d'instituer une augmentation de taux de 2.80 % de la taxe d'aménagement soit désormais une taxe au taux uniforme de 5 % et d'exonérer de cette taxe les constructions d'abris de jardin soumises à déclaration préalable.

6- A décidé de limiter l'exonération de 2 ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions et conversions de bâtiments ruraux en logements, à 40 % de la base imposable, en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation.

7- Sur proposition de Mme Le Maire, le conseil a voté une subvention exceptionnelle de 200 € à l'association Lou Ptiou Golus (Cantine-garderie) dans le cadre de la mise en place « d'un dispositif d'alarme de protection de travailleur isolé » lorsqu'une employée se trouve seule à la garderie.

8- A pris note des factures suivantes:

Dictionnaires pour les élèves qui partent en 6^{ème}: 195,65 € (librairie Histoires Sans Fin) 50 livrets « à la découverte de l'environnement » offerts aux élèves: 105,50 € (Éditions Prost) – Réparation autolaveuse: 526,60 € (Cristal distribution) – Fleurissement: 458,61 € (Gros Horticole) – Traitement curatif des pannes s/sablières et faîtières de l'église: 3465 € (BTH) – rétroviseurs pour Kubota: 189 € (Vaudaux) -Entretien/réparations Tracteur: 4390 € (Ets. Chamoux-Vidonne) – 4 supports de 4 sacs-poubelles pour tri: 399 € (Recycle Office) – Fauchage des accotements (1er passage): 5335 € (Ent. E. Vachoux) – Études volet « Eaux pluviales » 2 permis de construire: 316,80 € (Cabinet Nicot). Pour info. Coût déneigement hiver 2020-2021: Déneigeurs: 24406 € – Fourniture de sel: 12500 €– Prestataire pose et dépose filets à neige: 2037 € soit un montant total de 38943 € TTC.

A validé les devis suivants:

Travaux de peinture dans appartement communal: 9488,50 € HT (Ent. Easypeinture)

Travaux de remise en place des bornes « Chemin de la Contamine »: 1160 € HT (Géomètre Carrier) – Travaux consécutifs aux intempéries « Route de les Chavannes »: 2030 € HT (Ent. Maulet) – 10 horloges astronomiques sur éclairage public: 6545,70 € HT (Brutelec).

Affiché en exécution du Code général des Collectivités Territoriales Art. L2121-25 et Code des Communes Art. R121-9.

Régine REMILLON

Maire,

Cinthya MIQUET-SAGE

Secrétaire de séance



COMPTE RENDU de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 26 AOUT 2021

Présents Mme M.: Régine REMILLON – Esther VACHOUX – Marie BAUD – Jacky DURET - Maryse MICHALAK – Ludovic TROTTET – Sandrine REY
Sylvia DUSONCHET – Laurent FORT – Mickael TISSOT – Etienne MERLIER – Cinthya MIQUET-SAGE

Absents Excusés Mmes M.: Frédéric AESCHLIMANN - Alexandra DUPANLOUP - Marylène DAIGUEMORTE (pouvoir à Mme Remillon)

Public: 0

1- Après avoir pris connaissance du compte rendu de la séance du conseil municipal du 29 juillet 2021, les élus l'approuvent à l'unanimité.

Sur proposition de Madame le Maire, Le conseil municipal après avoir délibéré:

2- Autorise la création d'un marché communal hebdomadaire, dont l'offre sera alimentaire et non alimentaire, le mercredi de 16 heures à 19 heures.

Autorise Mme Le Maire à définir par arrêté les modalités d'organisation de ce marché et le contenu du règlement intérieur y afférent ainsi que de prendre toute mesure utile pour sa mise en place.

3- Instaure un droit de place pour les professionnels qui souhaitent être présents sur ce marché en votant un tarif de 1€ le mètre linéaire.

4- Autorise la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 (instruction la plus récente du secteur public local) au 1er janvier 2022 en lieu et place de la nomenclature M14.

5- Le conseil municipal accepte les devis suivants:

Busage fossé Chez Janton : 5750 € HT. (BF TP) – Dégraissage Hotte Cuisine Salle des fêtes et remplacement moteur: 1175 € HT. (Ste Hot Clean) – Entretien marquage voirie: 3841 € HT. (Aximum) - Branchement Eau groupe scolaire: 352,80 € (S.R.B.).

Dates à retenir:

1^{er} septembre: Repas de prérentrée avec le corps enseignant, les élus et les employés.

11 septembre: Journée de découverte des Usse organisée par le Syndicat de rivières, rassemblement à l'abri des chasseurs Arbusigny

18 septembre: Matinée « Arbu Propre » à l'occasion du Cleanup Day (nettoyage mondial de la planète)

23 septembre: Réunion d'information concernant un projet de réseau de chaleur pour le Chef-Lieu » organisée par la communauté de communes Arve et Salève-la fruitière-La Commune

24 septembre: Réunion publique concernant la pollution lumineuse (extinction des candélabres la nuit)

Affiché en exécution du Code général des Collectivités Territoriales Art. L2121-25 ET Code des Communes Art. R121-9.

Régine REMILLON
Maire,

Maryse MICHALAK
Secrétaire de séance



COMPTE RENDU de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 14 OCTOBRE 2021

Présents Mme M.: Régine REMILLON – Esther VACHOUX – Marie BAUD – Maryse MICHALAK Ludovic TROTTET – Frédéric AESCHLIMANN Sandrine REY – Sylvia DUSONCHET – Laurent FORT Mickael TISSOT – Etienne MERLIER – Cinthya MIQUET-SAGE

Absent Excusé: M. Jacky DURET

Absentes: Mmes Marylène DAIGUEMORTE - Alexandra DUPANLOUP

public: 0

1- Après avoir pris connaissance du compte rendu de la séance du conseil municipal du 26 août 2021, les élus l'approuvent à l'unanimité.

Sur proposition de Madame le Maire, Le conseil municipal après avoir délibéré:

2- Autorise Madame Le Maire à signer la convention de financement concernant l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles, en effet le dossier déposé en mars 2021 a été accepté (coût total TTC pour la collectivité pour l'ensemble du projet: 8042,00 € dont subvention de l'État « attendue »: 5405,80€).

3- Suite à l'établissement des documents modificatifs du parcellaire cadastral, le conseil autorise Madame Le Maire à faire le nécessaire auprès de l'office notarial Mes Achard & Vittoz afin d'établir les actes de ventes dont les frais de notaires seront à la charge des acquéreurs pour les 2 affaires suivantes:

- Vente 28 m² de terrain de la parcelle n° 1195 « Chef-lieu » à M. Mme Daniel Vachoux afin qu'ils puissent sécuriser l'accès à leur domicile pour un montant de 1960 €.

- Vente du délaissé de la voie communale non affecté à l'usage du public « Route du Fresnay » à M. Mme Yves Guillermo (contenance 20 m² pour un montant forfaitaire de 500 €).

4- Décide de retirer la délibération du 29 avril dernier ayant pour objet: La facturation au pétitionnaire du contrôle des dispositifs de gestion des eaux pluviales urbaines, en effet elle n'est fondée sur aucune disposition du Code l'Urbanisme, à savoir que la compétence gestion des eaux pluviales urbaines est un service public administratif (SPA) qui ne peut pas être financé par une redevance et reste à la charge du budget communal. Selon la convention entre la commune et la Ste Nicot: la commune prend en charge l'assistance technique pour l'instruction du volet Eaux Pluviales Urbaines des demandes d'autorisation d'urbanisme – dispositif à créer ou existants. cette convention intègre le contrôle des dispositifs de rétention/ infiltration des eaux pluviales; d'évacuation des eaux

pluviales (canalisation EP sur domaine privé, déversement dans le milieu naturel (fossé, ruisseau) et/ou raccordement au réseau public.

5- Le conseil municipal accepte les devis suivants:

Acquisition pour la cantine 2 tables et 8 chaises: 1 149,38 € TTC (Ets Vachoux) – un sèche-mains (chalet des bornes): 360 € TTC (Ets Vachoux) - Entretien Réparation Auto: 365,16 € TTC (Garage VT Auto) et 817,00 € TTC (Reignier Pneus Mécanique) – Relevage suite abandon de 2 concessions: 2224,00 € TTC (Marbrerie Lavergnat) – remplacement de 2 velux toit de l'école maternelle: 3350,00 € TTC (M. Vise Artisan) – Alimentation de la borne électrique « marché »: 3931,93€ TTC (Brutelec) - travaux sanitaires appartement communal: 520,80 € TTC (M. Arnaud Dupuis) – travaux d'électricité bâtiment et éclairage public: 909,92 € TTC (Brutelec) – contrat de nettoyage; dégraissage et désinfection des systèmes d'extraction de la cuisine (salle des fêtes): 552,00 € TTC/an. Outillages électroportatifs: 1045,19 € TTC (Bosch Pro.).

Pour informations:

Proximité: Le ramassage scolaire pour l'école primaire est maintenu. Coût 1300 €/enfant pour l'année scolaire.

Élection Présidentielle: Dimanches 10 & 24 avril 2022

Élection Législatives: Dimanches 12 & 19 juin 2022.

Dates à retenir:

Cérémonie du 11 novembre à 11 heures Monument aux Morts en présence des enfants des écoles.

Vœux de la Municipalité: dimanche 9 janvier 2022 à 11 heures.

Affiché en exécution du Code général des Collectivités Territoriales Art. L2121-25 ET Code des Communes Art. R121-9.

Régine REMILLON

Maire,

Cinthya MIQUET-SAGE

Secrétaire de séance



COMPTE RENDU de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 25 NOVEMBRE 2021

Présents Mme M.: Régine REMILLON – Marie BAUD Jacky DURET - Maryse MICHALAK – Ludovic TROTTET – Frédéric AESCHLIMANN - Sandrine REY Sylvia DUSONCHET – Laurent FORT – Marylène DAIGUEMORTE - Mickael TISSOT

Absents excusés: M. Étienne MERLIER (pouvoir à M. Aeschlimann) – Mme Cinthya MIQUET-SAGE (pouvoir à Mme Remillon)

Absents: M. Esther VACHOUX - Mme Alexandra DUPANLOUP

public: 0

1- Après avoir pris connaissance du compte rendu de la séance du conseil municipal du 14 octobre 2021, les élus l'approuvent à l'unanimité.

Sur proposition de Madame le Maire, Le conseil municipal après avoir délibéré:

2 - Approuve les virements de crédits suivants:

Chapitre 011 charges générales	+ 2 155,83 €
Chapitre 012 charges de Personnel	+ 3 600,00 €
Chapitre 65 charges gestion courante	+ 2 305,00 €
Chapitre 66 charges financières	- 5 905,00 €
Chapitre 022 dépenses imprévues	- 2 155,83 €
Chapitre 10 reprise Taxe Aménagement	+ 1 750,00 €
Chapitre 020 dépenses imprévues	- 1 750,00 €.

3- Autorise Mme Le Maire à transformer le poste d'adjoint technique en poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} décembre 2021, à temps non complet (19/35^{ème}) suite à un avancement de grade.

4- Mme Le Maire expose à l'assemblée que depuis sa création en date du 1^{er} octobre 2017, le Service Commun

Urbanisme (SCU) au sein de la Communauté de Communes Arve et Salève (CCAS) a évolué sur de nombreux éléments décrits dans la convention régissant son fonctionnement. Ainsi, il est proposé de modifier les points suivants de la convention par un avenant :

- Changement des permanences communales en permanences techniques au sein des locaux de la CCAS ;
- Envoi des statistiques SITADEL par le SCU ;
- Suivi du fonctionnement par le biais du rapport d'activité de la CCAS ;
- Modification du tableau des effectifs (3 instructeurs, 1 responsable représentant un 0.5 ETP et 1 agent d'accueil représentant un 0.3 ETP) ;
- Modification de la facturation en étoffant les autorisations d'urbanisme prises en compte et toutes les missions réalisées par le service + actualisation des Équivalents Permis de Construire pour chaque tâche ;
- Modification de la facturation afin que chaque rendez-vous de l'architecte-conseil soit imputé au réel à la commune concernée (un rendez-vous coûte 102,24 € et le CAUE prend en charge 50 % de cette somme donc un coût réel pour la commune de 51,12 €) ;
- Ajout des textes réglementaires sur la dématérialisation ;
- Ajout d'une possibilité pour que le SCU pallie temporairement l'absence d'un agent communal en charge de l'urbanisme dans les limites définies par le guide et de manière exceptionnelle. Le conseil autorise Mme Le Maire à signer cet avenant à la convention.

5- Informations diverses :

Arrêté municipal à venir portant « Réglementation de coupure de l'éclairage public sur le territoire de la commune à partir du 1er mars 2022 en effet :

- Vu le questionnaire distribué aux habitants d'Arbusigny en février 2021 visant l'amélioration du cadre de vie, les articles parus dans les Arbu Info n° 37 & 38 et la réunion publique du 24 septembre 2021 concernant la pollution lumineuse,
- Considérant la nécessité de lutter contre cette pollution lumineuse et les émissions de gaz à effet de serre, d'engager des actions en faveur des économies d'énergie et de la maîtrise de la demande en électricité et considérant qu'à certaines heures de la nuit l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue,
- Il est décidé que pour un éclairage public nécessaire, suffisant et durable, celui-ci sera interrompu sur l'ensemble de la commune d'Arbusigny, de 23 heures à 5 heures, à dater du 1er mars 2022.

Schéma directeur cyclable: avis favorable à l'installation d'arceaux vélo.

6- Le conseil municipal accepte les devis suivants :

Travaux de réfection pour différents secteurs (Ent. Maulet TP) :
 - Le pied de talus en face de la fruitière : 7 420 € HT –
 La déviation des eaux pluviales en amont de l'école maternelle : 2 534 € HT – Réfection du fossé « Chemin du Sel » : 1 095 € HT – Drainage eaux de ruissellement « Marny Bas » : 1 520 € HT

Affiché en exécution du Code général des Collectivités Territoriales Art. L2121-25 ET Code des Communes Art. R121-9.

Régine REMILLON
Maire,

Maryse MICHALAK
Secrétaire de séance

URBANISME

Permis de construire accordés en 2021 :

DAIGUEMORTE Mickaël & Claire	Agrandissement d'une villa Route de Vorsy
DI RAFFAELE Gisèle	Véranda, piscine, modification ouvertures Impasse la Grand'Maison
PEGUET Mathias	Réhabilitation d'un bâtiment agricole Chemin de Perravex
VANDE VELKE Dirk	Construction d'une maison Route du Biossy

Déclaration préalable accordées en 2021 :

TRONCHI Joseph	Agrandissement d'un chalet Impasse des Cortis
DESBIOLLES Jean-Louis	Réfection toiture Route de Pers-Jussy
GRUFFAZ Serge	Abri sur terrasse existante Chemin de chez Grillet
JOSSE Julien	Construction d'une pergola -
DURANSON Raphaël	Construction d'une piscine Impasse du Foron
DESAIRE Bruno	Réfection toiture -
VACHOUX Laëtitia	Edification d'une clôture + portail Route du Plateau des Bornes
FURCY Jacques	Construction d'un abri couvert Route du Crêt Volland
TOUNSI Mehdi	Remplacement de portes de garage Chemin des Chavannes
NOCART Jean-Yves	Rénovation toiture et prolongement Route de la Muraz
DUCRET Olivier	Modification de façades -
DUPANLOUP Guy	Réfection toiture -
BORCARD Sarah	Edification d'une clôture Route du Col du Parc
DELARUE Sandra & DELISEE Sébastien	Installation portail Impasse de la Bunaz

MAURIS Eudes	Réfection toiture -
THIEL Julien	Isolation par l'extérieur + bardage
BIANCO Adrian	Réhabilitation -
CLANCHE Fabien	Edification d'une clôture Route du Col du Parc
DI RAFFAELE Gisèle	Isolation par l'extérieur Impasse la Grand'Maison
BOURQUI Stéphane	Pose de panneaux photovoltaïques Chemin du Sel
HENRY André	Pose de panneaux photovoltaïques Chemin du Sel
THEVENON Laurent	Extension cuisine -
HOCQUET Bruno	Création d'un abri de jardin Route de Pers-Jussy
CENSIER Camille	Isolation par l'extérieur Impasse des Bruyères
PARISOT Catherine	Création d'une véranda Impasse du Pré Derrière
LALE-DEMOZ Lydie	Edification d'une clôture Chemin de chez Boget
JOVANOVIC Boban	Division en vue de construire Route du Col du Parc
VIATTE Aurélie	Rénovation des volets -

Modificatifs et transferts de permis de construire :

MICARD Bruno	Création d'une véranda
DI RAFFAELLE Gisèle	Agrandissement piscine Impasse la Grand'Maison
SCI BAUDREGARD	Transfert du PC de Mme Baud Route du Col du Parc
TOUNSI Mehdi	Transfert du PC de Mr BARTHELEMY Chemin des Chavannes
PSALMON Benjamin	Transfert du PC de SCI DAMAUREL Chemin de la Plagne
CONTAT Jean-Luc	Création d'un velux -

Naissances 2021



DAIGUEMORTE Noémie :	06/01/2021 Route de Vorsy
BLACHE Emilie :	27/01/2021 Route de la Muraz
BRIARD Gabriel :	01/02/2021 Chemin de la Magne
KLIMEK Gaspard :	02/03/2021 Route de la Muraz
QUEROL Elio :	18/03/2021 Route du Plateau des Bornes
LAVY BELLANGER Eden :	28/03/2021 Chemin de la Tour
ROGUET Aloys :	08/04/2021 Chemin de l'Evy
BARNAVON Evan :	28/04/2021 Route du Crêt Voland
HUSSON Alix :	14/05/2021 Chemin de l'Evy
BRAND Paul :	02/06/2021 Route du Biossy
DECONINCK Clémence :	07/07/2021 Chemin de l'Evy
DA COSTA Jordan	18/06/2021 Route de Pers-Jussy
AUNAVE Océane :	08/09/2021 Chemin de chez Grillet
FERNANDES Mathilde	22/09/2021 Chemin du Péryl
CURT Antonin :	22/09/2021 Chemin de Chez Janton
MAGADOUX COTTIN Maxence	28/09/2021 Route du Biossy
RIC HARD LUBOVITCH Jade	04/10/2021 Route du Col du Parc
COSNARD GOLINELLI Thiago	13/10/2021 Route du Fresnay
COUDREUSE Louis	17/11/2021 Route du Biollay

Mariage 2021



Mr Ben STEHLI & Mme Sylvine PAPE	02/08/2021 442 Chemin de la grange
Mr Félix CABOT & Mme Séverine DEBOUVERIE	28/08/2021 Imp. de la Poulailère

Décès 2021

Huguette ROGER	07/05/2021 impasse des chauffettes	
Henri LAVERRIERE	15/05/2021 Impasse des Sourciers	
Maurice DUBOUCHET	20/05/2021 Route du plateau des Bornes	
Philippe PARENT	11/10/2021 Route du Col du Parc	
Patrick GREPILLAT	18/10/2021 Route de Pers-Jussy	
Mathieu BRDAR	17/11/2021 Route de chez le Magnin	
Christiane VACHOUX	20/12/2021 Impasse Champs de Boeuf	

ERRATUM : Une erreur s'est glissée dans notre Arbu Info n° 37 distribué en février 2021.

Nous vous prions de bien vouloir nous excuser et nous rectifions cette erreur de la façon suivante :

Décès de Mme Renée CHAMOT (née DESBORNES)
le 25/10/2020
Route de Menthonnex

Rien de mieux que quelques images pour décrire notre association de Montagne... Arwi' Pa'



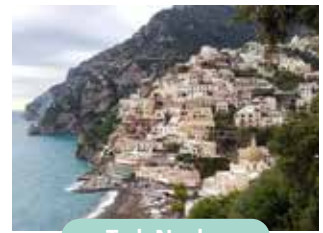
Bivouac automne



Alpinisme



Aiguille du Plan



Trek Naples



Via corda Pic janvier Chamonix



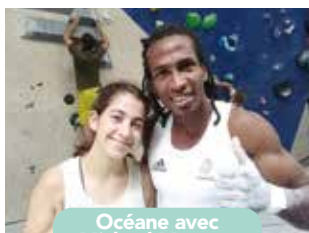
Dôme de Miage



Lac Blanc Chamonix



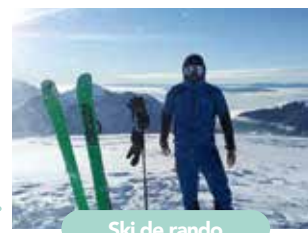
Mer de glace Chamonix



Océane avec Mickael Mawem



Séjour Via Ferrata Drôme



Ski de rando



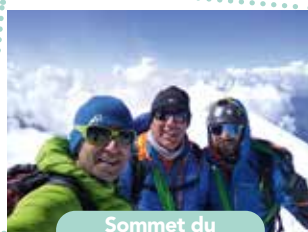
Ski de rando



Via Ferrata Alpes Léman



Via Ferrata Alpes Léman



Sommet du Mont Blanc



Stage cartographie

evolution74930@gmail.com

<https://www.facebook.com/EvolutionArbusigny/>

<https://www.youtube.com/EvolutionArbusigny/>



Week-end Cinque Terre



Via Ferrata tour du Jalouvre



Du côté de la cantine et garderie Lou Ptiou Golus

La rentrée scolaire 2021 a commencé sur les chapeaux de roues pour l'association de la cantine et de la garderie: 112 élèves inscrits à l'association sur les 127 enfants scolarisés à l'école maternelle et élémentaire. Le record 2020-2021 est battu !

Le bureau a donc réorganisé l'équipe encadrante, et a renforcé son effectif avec une personne supplémentaire en fonction du nombre d'enfant d'inscrit.

Durant l'automne, l'ensemble de l'équipe a bénéficié de formations :

Tout d'abord une formation pédagogique dispensée par un formateur expert du CEMEA (Centre d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation Active). Cette formation a pour but de permettre au personnel encadrant d'acquérir de nouvelles compétences afin de perfectionner les méthodes éducatives et de mieux répondre aux besoins du public accueilli en guidant la réflexion des employées sur la construction d'une relation éducative de qualité entre adultes et enfants. L'équipe a ensuite suivi une formation aux premiers secours d'une journée par l'Union des Sapeurs Pompiers de Haute Savoie, pour mettre à jour et approfondir les connaissances de l'équipe en place.

Le Bureau tient à féliciter les employées qui ont activement participé à ces journées et qui ont toutes obtenu leur diplôme de Prévention et Secours Civique de niveau 1.

Le point d'orgue de cette première partie d'année scolaire, très attendu par les enfants a été le repas de Noël et la venue du père Noël. Chacun a pu déguster un repas festif préparé par notre prestataire LEZTROY, mais aussi - et surtout ! - rencontrer le père Noël venu apporter des friandises pour les enfants et des cadeaux au profit de l'association pour la garderie (jeux de société, matériel de dessin et de bricolage). Le père Noël a été très touché par les chants des enfants et les dessins qu'ils lui ont offert !



Tous les enfants ont reçu des papillotes et mandarines



Ouverture des cadeaux

Comme chaque année, les membres du Bureau se sont mobilisés afin de trouver des sources de revenus pour maintenir le coût des prestations de la cantine et garderie abordable.

L'offre mensuelle de ventes de plats à emporter à thème (choucroute, repas asiatique...) se poursuit. Ces repas peuvent être commandés par tous les résidents de la commune. Les informations (menu, date, prix...) concernant ces ventes sont communiquées via le panneau lumineux central de la commune, le site internet de l'association (<http://www.louptiougolus.fr/>), sur la page Facebook « cantine louptiougolus » et sur l'application CityAll de la commune. Des flyers sont disponibles en mairie et dans les commerces pour passer commande.

Depuis peu, l'association installe devant l'église un stand de vente de goûters et de boissons sur le marché hebdomadaire d'Arbusigny. Les bénévoles comme les visiteurs ont passé un agréable moment, l'expérience sera donc renouvelée !

Après le torchon illustré avec les dessins des enfants, nous proposons cette année à la vente, le sac marin illustré de dessins de nos enfants.

Enfin, l'association remercie l'APE pour son invitation au marché de Noël, au cours duquel nous avons organisé une dégustation de mets festifs et raffinés et proposé de garnir les tables de fêtes de fin d'année avec la vente des traditionnels saumons, foie gras, champagne et ratafia de champagne.

L'équipe Lou Ptiou Golus



Dégustation au marché de Noël



ARBUCOLOR

La 5ème édition d'ARBU COLOR a eu lieu le 2 octobre et ce ne sont pas moins de 450 personnes qui ont participé à cette marche au profit d'Octobre Rose. Entre amis ou en famille, du sportif au simple marcheur, chacun vient participer à sa manière à cette manifestation festive, colorée et pleine de bonne humeur.

Des animations enfants très prisées, au lâcher de ballons ainsi qu'au grand lancer final sous les canons de poudre colorée chaque moment de cette journée est un instant festif et convivial.

Un grand merci aux nombreux bénévoles pour leur fidèle présence, à tous les sponsors pour leur aide précieuse, aux partenaires ayant proposé des stands, à la municipalité ainsi qu'à chaque participant de faire de cette journée un magnifique moment de joie et de partage.

Cette année, la fête s'est poursuivie en soirée avec un magnifique concert du groupe « LA-BAS », grâce à qui les nombreux spectateurs ont appréciés les plus grands succès de Jean-Jacques Goldman.

La remise du chèque s'est déroulée le 5 décembre, et c'est avec une immense joie et fierté que nous avons pu reverser la somme de 6000€ au comité départemental 74 de dépistage du cancer du sein.»



ARBUCOLOR



L'association Arbu Color vous donne rendez-vous le 1er Octobre 2022 pour une nouvelle édition.

Marjorie DUVERNEY





Année 2021

Même si le nombre de licenciés a chuté ces dernières années au Moto-Club d'Arbusigny, il n'en reste pas moins une poignée d'irréductibles membres actifs et performants.

La Présidente Delphine GALLAY, à la tête de l'association depuis de nombreuses années et fraîchement réélue, peut compter sur les membres du Bureau: Sébastien NOIRET, vice-président, Maryline PARENT, Trésorière, et Nicolas et Marie-Line BOSSON, Secrétaire et Secrétaire Adjoint. C'est cette même équipe, accompagné de tous les membres actifs, qui a pu organiser pour la 2de année la manche de 25 Power sur le circuit Jura Sud de Moirans en Montagne (39).

Lors de l'Assemblée Générale qui s'est tenue dernièrement dans la salle Cinébus d'Arbusigny, les pilotes du club ont été mis à l'honneur:

- Lucas BOSSON, 13 ans, collégien à Reignier, remporte son 2e titre de Champion de France en 25 power (course de moto de - 25cv sur des circuits de karting dans toute la France), après celui déjà raflé en 2020
- Enzo BOSSON, 9 ans, a lui aussi participé au Championnat de France 25 power et termine 19e d'une catégorie très relevée
- Fabrice DETURCHE a piloté son quad en Championnat de France de la Montagne (course de côte) sur les pentes de Frangy et Chanaz, et se classe 3e à chaque course
- Thierry COUDURIER, rallyeman, a remporté une belle 5e place en catégorie Classique lors du Rallye des Côteaux
- Citons également Jacques NOE, qui a participé au championnat de France de la Montagne en catégorie 600cc Supersport, ainsi qu'en Endurance 25 power

Le Club n'organisera pas d'évènement majeur cette année, faute de bras, mais soutiendra ses pilotes tout au long de la saison, et notamment lors du salon de la moto prévu en mars à Ville la Grand.



Enzo Bosson



Fabrice Deturche

Des balades à moto sont également prévues au cours des mois à venir.

N'hésitez pas à rejoindre les rangs du club!

Facebook: Moto-club Arbusigny-La Muraz

Instagram: motoclub_arbusigny

Mail: delph1380@yahoo.fr



Thierry Coudurier



Lucas Bosson



Retour sur la Fête de la Science

La Fête de la Science est un évènement national, organisé chaque année en octobre dans toute la France. A Seconde Vue, association d'Arbusigny (et au-delà), proposait un week-end d'animations dans la salle des fêtes les 9 et 10 octobre 2021. L'association avait convié plusieurs partenaires pour l'occasion : l'Université de Genève, l'association Pixel d'Argent, un magicien, des intervenants du Foyer, une youtubeuse et l'Association Française d'Information Scientifique. Au programme : magie, réalité virtuelle, casse-têtes, illusions, esprit critique, enregistrement des mouvements des yeux, exposition de photos, etc. Le samedi soir était organisée une conférence à deux voix, entre Emmanuel Sander, chercheur à l'Université de Genève et Elisabeth Feytit, animatrice du podcast et de la chaîne Youtube « Meta de Choc ».

La conférence est disponible en ligne :

<https://metadechoc.fr/podcast/la-metacognition-sauvera-t-elle-le-monde>

Si vous êtes intéressé(e) pour rejoindre l'association, n'hésitez pas à nous contacter !

www.asecondevue.fr
contact@asecondevue.fr

Luc Rodet

DIVERS - ARVE & SALÈVE

Arve et Salève fait évoluer son image

La communauté de communes Arve & Salève travaille activement chaque jour sur des missions que lui ont transféré les communes.

Ces actions, variées, impactent directement notre quotidien ; en étant centralisées au sein de Arve & Salève, elles sont menées ensemble, de façon cohérente.

Les maires de chacune des huit communes composant la communauté de communes se réunissent une fois par semaine au sein du Bureau avec le Président de l'intercommunalité.

Son appellation (souvent réduite à C.C.A.S) et son logo, n'étaient plus représentatifs de tout le travail déjà accompli et celui à venir.

Les élus du conseil communautaire ont approuvé son changement d'image avec la création d'un nouveau logo, simple, explicite et lisible.

Dans le même sens, la dénomination « Arve & Salève » a été retenue, courte et sans équivoque.

Soyez attentifs, vous allez voir fleurir ce nouveau logo sur le territoire !

Pour rappel, Arve & Salève est à nos côtés au quotidien sur différentes actions :

- Accompagnement au développement économique des zones d'activités
- Transition écologique : REGENERO, prime Chauffage bois, suivi des Zones Natura 2000
- Mobilité : Citiz, Proximiti, Schéma cyclable, Gare multimodale sur Reignier-Esery...
- Actions de solidarité (Activité des seniors, épicerie sociale & solidaire...)
- Aménagement du territoire (Schéma de cohérence territoriale...)
- Collecte des déchets et déchèterie



Cet hiver, faites le plein de découvertes avec la Maison du Salève!

Chapô: Retrouvez toute l'équipe de la Maison du Salève à partir du 2 février pour une visite des expositions, une animation nature, une sortie au Salève ou encore une visite guidée. Située entre Genève et Annecy, la Maison du Salève vous accueille dans un cadre champêtre au pied de cette montagne. Venez vous retrouver en famille ou entre amis et ressourcez-vous en pleine nature.

Visitez nos expositions toute l'année sauf en janvier et découvrez notre site:

- expo permanente: « Le Salève, une montagne et des hommes ». Géologie, découvertes scientifiques, anecdotes... Une exposition ludique et interactive à découvrir!

- expo temporaire: « La forêt, maison des animaux ». Comment les animaux vivent dans la forêt? Saviez-vous que le blaireau et le renard pouvaient être colocataires? Une exposition pour les enfants de 3 à 12 ans.



Les RDV à ne pas manquer

La Maison du Salève vous propose des animations nature à destination des enfants de 3 à 12 ans mais aussi des adultes et des ados. Voici notre sélection de sorties et d'ateliers pour cet hiver:

- Traces et indices d'animaux: mercredi 16 février, animation enfant dès 3 ans
- Monsieur Pic, architecte de la forêt: mercredi 16 février, animation enfant dès 6 ans
- Chouette alors!: mercredi 23 février, animation enfant dès 3 ans
- Nuit Safari: vendredi 18 mars, sortie adultes/ados

Retrouvez l'intégralité de notre programme d'animations sur maisondusaleve.com rubrique agenda.

Zoom sur la sortie: « Sur la trace du lynx »

Observé au Salève début 2020, le lynx fait l'objet de suivis GPS et photos par le Syndicat Mixte du Salève. Profitez de cette sortie pour découvrir l'univers de cet animal discret mais aussi trouver des indices de son passage au Salève.

RDV le samedi 5 février à 10 heures, réservation obligatoire, sortie adultes/ados.

Réservations et contact

La Maison du Salève - 775, Route de Mikerne
74160 Présilly

www.maisondusaleve.com

mail : info@maisondusaleve.com

tél. +33(0) 4 50 95 92 16

À noter : toutes nos animations sont sur inscription
Suivez-nous sur les réseaux !



Le Syndicat de Rivières les Ussees

« En route pour le Contrat de Milieux »

Depuis juin 2021, le Syr'Ussees élabore son futur Contrat de Milieux.

Il y a eu pour cela 4 ateliers à destination des élus : les Maires et Présidents, les conseillers, adjoints et Vice-Président. Ces 4 ateliers portaient sur les thèmes majeurs du Syndicat :

Ateliers du 07/07 et du 15/09 sur les thèmes de la continuité écologique et sur le plan de gestion de la ressource en eau

A la suite de ces 4 ateliers et de plusieurs réunions avec les partenaires institutionnels, les associations, le Syr'Ussees a proposé une journée de Forum pour présenter le futur Contrat de Milieux. L'ensemble des communes, intercommunalités, associations, institutions, représentants des usagers s'est retrouvé le 05 novembre à l'Espace des Bains d'Allonzier la Caille, pour une journée d'échange et de partage. Cette journée a été introduite par M. Martial Saddier, Président du Conseil Départemental de la Haute-Savoie, M. Xavier Brand, Président de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles et par M. Julien Langlet, Directeur de la Direction Départementale des Territoires de Haute-Savoie.

55 personnes ont pu donner leur avis et faire des propositions sur les actions qui seront inscrites dans le futur Contrat de Milieux des Ussees.

Le futur Contrat de Milieux sera approuvé au 1^{er} trimestre 2022.

Atelier sur les zones humides,
Forum des Ussees le 05/11



Construisons ensemble la rivière des Ussees de demain !

Mail : arthur.issartel@rivieres-usses.com

Tél : **04 50 20 05 05**

Veillez agréer, Madame/Monsieur, mes salutations distinguées.



ENVIE DE CRÉER VOTRE ENTREPRISE ?

En 2020, 11 273 entreprises ont vu le jour en Haute-Savoie. La création d'entreprise a augmenté de 9% par rapport à 2019. Si vous-même portez actuellement un projet de création d'entreprise, sachez que **vous pouvez être accompagné** !



REZ'UP, LA PLATEFORME DE L'ENTREPRENEURIAT LOCAL

Les porteurs de projet accompagnés au moment de la structuration de leur idée donnent 30% de chance supplémentaires à leur entreprise d'être encore en vie à 5 ans. (Source BPI France)

“ SI TOUT SEUL ON VA PLUS VITE, ENSEMBLE ON VA PLUS LOIN. ”

Rez'Up propose **le parcours « Réussir sa création »**. Il permet au futur entrepreneur d'être accompagné de la réalisation de son **business plan** jusqu'à son **installation** en passant par le **financement de son projet**.



Plus de **80 partenaires** interviennent dans le parcours : experts-comptables, avocats, dirigeants d'entreprises, banques, spécialistes du financement, chambres consulaires, ... pour donner réponse au maximum aux problématiques liées à la création d'entreprise et à son développement.

Rez'up c'est aussi une **communauté d'entrepreneurs** qui se retrouvent lors de Rez'Up cafés durant l'année.

COMMENT ÇA MARCHE ?

- 1 Rendez-vous sur www.rezup.org
- 2 Remplissez le formulaire de présentation de votre projet (quelques lignes) & Prenez un rdv «Boussole» pour faire plus ample connaissance avec l'équipe Rez'Up et découvrir l'offre qui vous correspond.
- 3 Participez à un Atelier d'Ouverture
- 4 Entrez dans le parcours et bénéficiez d'accompagnements collectifs puis individuels à votre rythme.

Vous habitez à Arbusigny ?

Ce parcours vous est **offert** par la **Communauté de Communes Arve et Salève** qui co-finance la plateforme.

Rez'Up est animée par la **Maison de l'Economie Développement** et labélisée porte d'entrée : « **Je crée dans ma Région** » par la Région Auvergne Rhône-Alpes.



COLO UFOVAL

Vous trouverez toute notre offre de colonies de vacances en France et séjours à l'étranger, pour les enfants et les jeunes de 3 à 17 ans, avec des activités innovantes, vers de nombreuses destinations : mer, montagne, océan, campagne...

Grâce aux colos, les enfants et les jeunes s'épanouissent en sortant de leur cadre de vie quotidienne.

Ils découvrent d'autres régions, d'autres paysages, vont à la rencontre des autres et ainsi gagnent en autonomie. Ils rencontrent des situations nouvelles, questionnent leurs préjugés et acceptent de perdre leurs repères pour en construire d'autres encore plus forts.

C'est pourquoi, fidèles à nos orientations éducatives, il nous paraît plus que jamais important d'emmener les enfants et les jeunes en vacances, ailleurs, avec d'autres, pour vivre et apprendre autrement et construire une identité forte fraternelle et solidaire.



Pour tout renseignement :

UFOVAL

3 Avenue de la Plaine 74 000 ANNECY

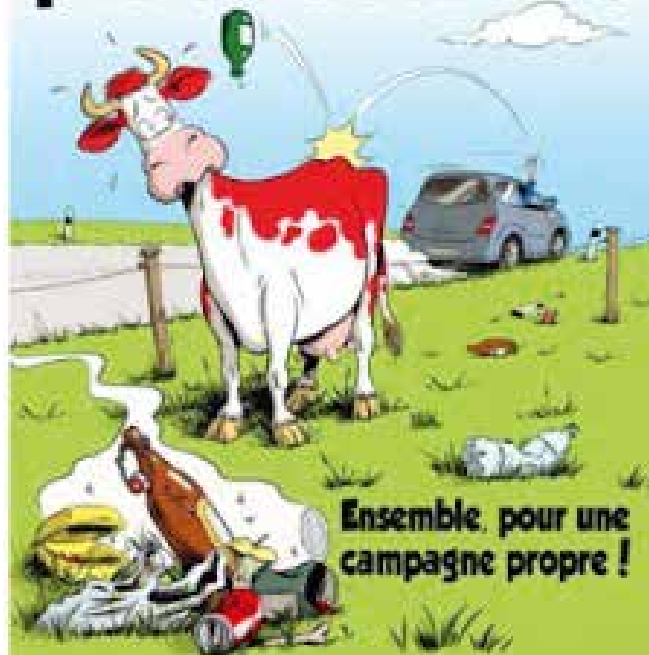
04.50.52.30.00

ufoval@fol74.org

www.fol74.org

UNE VIE LOCALE

Du respect... pas de déchets !



Ainsi faire le choix de s'installer dans une commune rurale, c'est aussi choisir de s'intégrer à son mode de vie et accepter ses divers aspects. C'est avant tout le RESPECT et le BON SENS qui permettront le BIEN VIVRE ENSEMBLE.

La vie à la campagne a ses bruits et ses odeurs...

Effluves de fumier, chants de la basse-cour, tintement de cloches des vaches... autant de bruits et d'odeurs des campagnes françaises qui sont aujourd'hui protégés par une loi.

Bonne nouvelle pour nos campagnes: qu'ils s'appellent Maurice ou Picolo, les coqs de France vont pouvoir chanter sans craindre les conflits de voisinage... C'est ce que vise le texte de loi protégeant le « patrimoine sensoriel » de nos campagnes, adopté définitivement le 21 janvier 2021 par le Parlement via un vote unanime du Sénat.

C'est grâce au coq Maurice, emblème de la ruralité, qu'il s'est passé quelque chose et que le parlement a souhaité statuer afin de désengorger les tribunaux de plaintes mais également pour préserver ces odeurs et ces bruits. Il ne sera donc plus possible d'avoir recours à des procédures judiciaires autour des bruits et odeurs inhérents à la ruralité, tels que le chant du coq et les odeurs de fumier.

Par ailleurs, petit rappel bienveillant pour nos amis les chiens et leurs maîtres, et ceci afin de préserver la bonne entente entre habitants et agriculteurs: chaque propriétaire de chien doit ramasser les crottes dans lesquelles une bactérie met en péril les vaches et leurs veaux.

La vie à la campagne, tout comme à la ville, a ses avantages et ses inconvénients. Elle est rythmée par la présence des agriculteurs et de leurs activités.

OUVERTURE PÊCHE

L'ouverture de la pêche de la truite en 1^{ère} catégorie est prévue le samedi 12 mars 2022. Et l'ouverture de la pêche des carnassiers le samedi 30 avril 2022.



ESPECES	1 ^{ère} CATÉGORIE (3)	2 ^{ème} CATÉGORIE (4)
Truite fario, Saumon de fontaine, Omble chevalier, Cristivomer	12 mars au 9 octobre	12 mars au 9 octobre
Truite arc en ciel (1)	12 mars au 9 octobre	1 ^{er} janvier au 31 décembre
Truite lacustre	12 mars au 18 septembre	-
Corégone	12 mars au 9 octobre	1 ^{er} janvier au 31 décembre
Ombre commun (1)	PECHE INTERDITE	
- Domaine public	21 mai au 9 octobre	21 mai au 31 décembre
- Ruisseaux frontaliers avec la Suisse	21 mai au 2 octobre	
Brochet, sandre	12 mars au 9 octobre	30 avril au 31 décembre
Anguille	PECHE INTERDITE	PECHE INTERDITE
Ecrevisse américaine (2)	12 mars au 9 octobre	1 ^{er} janvier au 31 décembre
Grenouilles (toutes espèces)	PECHE INTERDITE	PECHE INTERDITE
Autres espèces	12 mars au 9 octobre	1 ^{er} janvier au 31 décembre

(1) Autorisé uniquement dans le domaine public et ruisseaux frontaliers avec la Suisse (ruisseau d'Archamps, l'Aire de Viry, l'Hermance)

(2) La pêche des écrevisses autres que les écrevisses américaines est interdite toute l'année

(3) Dans les eaux de 1^{ère} catégorie, tout brochet capturé du 2^{ème} samedi de mars au dernier vendredi d'avril doit être immédiatement remis à l'eau

(4) Dans le lac des Illettes n°2 à Sallanches, classé en 2^{ème} catégorie, la pêche est autorisée du 1^{er} janvier au 30 juin et du 1^{er} septembre au 31 décembre

LES LACS DE MONTAGNE	OUVERTURE
Mines d'Or, Montriond, Vallon, Vert	2 avril au 9 octobre
Fontaine, Plan du Rocher, Les Plagnes, Bénit, Pontet	1 ^{er} mai au 9 octobre
L'Airon, Anterne, Arvain, Brévent, Cornu, Flaine, Gers, Jovet et son déversoir jusqu'au sommet de la Cascade de Balme, Lessy, Petetoz, Pormenaz, Tavaneuse, Vernant, Gouilles rouges	4 juin au 9 octobre

Que deviennent nos déchets ?

Le Syndicat Intercommunal de gestion des DÉchets du FAucigny-GÈnevois (SIDEFAGE) agit sur deux départements : L'AIN et la HAUTE SAVOIE.

Il a pour mission de donner une 2^{ème} vie aux 200 000 tonnes de déchets collectés grâce à : la valorisation matière par recyclage, la valorisation organique par compostage et la valorisation énergétique par incinération.

1. La valorisation matière par recyclage

On distingue 3 groupes de déchets recyclables : les papiers/cartonnettes, les emballages en plastique et en métal, le verre. Ces déchets sont collectés afin d'être transformés. Les déchets d'emballages seront séparés par matière. Un premier tri est effectué pour retirer les plus gros indésirables tels que gros cartons marrons, bâches en plastiques ... qui doivent normalement être collectés en déchèterie. Ensuite, les emballages en métal sont retirés. Ils seront envoyés dans des industries sidérurgiques pour être refondus. Puis une séparation sera faite entre les fibreux et les non fibreux.

La séparation des déchets par matière reste la seule garantie d'un bon recyclage.

2. La valorisation organique par compostage

Les usagers doivent déposer leurs déchets verts à la déchèterie. Ces déchets végétaux sont alors pris en charge par le SIDEFAGE. Le compost réalisé grâce aux déchets verts trouvent une utilisation locale ou dans les grandes surfaces de jardinage et de bricolage.



3. La valorisation énergétique par incinération

Les encombrants incinérables déposés en déchèterie sont broyés et incinérés avec les ordures ménagères résiduelles. La chaleur dégagée par l'incinération sert à produire de l'électricité. Le SIDEFAGE possède un système de traitement des fumées.

Le SIDEFAGE travaille quotidiennement pour offrir une seconde vie à nos déchets ménagers.

Nous devons les trier pour qu'il puisse valoriser !

COLLECTEURS DE TEXTILES

Vos vêtements ont de l'avenir.

Donnez-les.

Des collecteurs spécifiques vont être déposés prochainement dans toutes les communes de la Communauté de Communes « Arve et Salève ».

En ce qui concerne ARBUSIGNY :

Un collecteur sera à votre disposition au

CHALET DES BORNES

462 ROUTE DU PLATEAU DES BORNES



Vêtements



Linge



Chaussures



Les consignes à suivre

Vous pouvez déposer



Vos vêtements et votre linge de maison propres et secs dans un sac fermé (30L)



Vos chaussures liées par paire et dans un sac fermé (30L)

Même usés, ils seront valorisés

MERCI



Ne déposez pas d'articles humides, ni souillés



Que deviennent vos dons ?

DÉTECTEUR DE FUMÉE (DAAF)

Sécurité incendie dans le logement

De quoi s'agit-il ? Le Détecteur Avertisseur Autonome de Fumée (Daaf), généralement appelé détecteur de fumée, est un appareil qui détecte les fumées et émet un signal sonore suffisamment fort pour réveiller une personne endormie. Le Daaf doit être installé dans tous les logements. L'occupant (locataire ou propriétaire) doit déclarer à son assureur que le logement est équipé d'un Daaf.

Caractéristique : Le Daaf doit impérativement comporter le marquage CE accompagné de la référence à la norme NF EN 14604.

Attention : les Daaf utilisant l'ionisation sont interdits car ils sont radioactifs.

Où l'installer ? Le Daaf doit être installé de préférence dans la circulation ou dégagement (palier, couloir) desservant les chambres.

Lorsque le logement ne comporte pas de circulation ou

dégagement (cas d'un studio), le Daaf doit être installé le plus loin possible de la cuisine et de la salle de bain.

Le Daaf doit être fixé solidement au plafond.

- Dans les logements comportant plusieurs étages, il est recommandé d'installer 1 Daaf par étage.
- Dans les logements de grande surface, il est également recommandé d'installer plusieurs Daaf.
- Il est interdit d'installer des Daaf dans les parties communes d'un immeuble.

Vérification du bon fonctionnement : Il vous appartient de veiller au bon fonctionnement du Daaf en vérifiant les piles

Déclaration à son assureur : L'occupant (le locataire ou le propriétaire) doit déclarer à son assureur avec lequel il a souscrit une assurance habitation que le logement est équipé d'un Daaf.

Détecteur de fumée : l'assureur peut-il vous sanctionner en cas d'absence ?

Chaque habitation doit être équipée d'au moins un détecteur de fumée. C'est le propriétaire qui a l'obligation de l'installer.

Votre compagnie d'assurance ne peut pas vous sanctionner si vous n'avez pas installé de détecteur et ne peut pas décider d'augmenter votre cotisation à cause de l'absence de détecteur d'incendie.

De même, l'assureur ne peut pas refuser de vous indemniser ou décider de réduire votre indemnisation à cause de l'absence de détecteur d'incendie dans votre logement. Vous serez couvert en cas d'incendie si vous avez souscrit la garantie incendie.



VIGNETTE CRIT'AIR

Le certificat qualité de l'air est une vignette sécurisée qui permet de classer les véhicules en fonction de leurs émissions polluantes. Il concerne tous les véhicules routiers.

Il est obligatoire pour circuler dans les zones à circulation restreinte instaurées par certaines collectivités (Paris) ou pour circuler lorsque le préfet instaure la circulation différenciée lors de certains épisodes de pollution (Grenoble, Lyon, Annecy ...).

Se déplacer avec un véhicule non autorisé ou sans certificat qualité de l'air, lors des pics de pollution dans les zones en circulation différenciée, est passible d'une contravention de 3ème classe pour les véhicules légers (soit 68 € d'amende simple) et de 4ème classe pour les poids lourds (soit 135 € d'amende simple).

Pour commander votre vignette, un seul site internet : www.certificat-air.gouv.fr. Elle vous sera délivrée en fonction des renseignements figurants sur votre certificat d'immatriculation puis vous sera envoyée par voie postale.

La classification est valable pour toute la durée du véhicule. Pour un envoi en France, son coût revient à 3,62 €.



AUTORISATION D'URBANISME DÉMATÉRIALISÉE

Vous avez un projet d'urbanisme (Construction, agrandissement, aménagement) ?

Les services à votre disposition évoluent.

Depuis le 1^{er} Janvier 2022, les particuliers et les professionnels ont la possibilité de transmettre leurs demandes d'autorisation d'urbanisme à leur mairie de façon dématérialisée. Néanmoins, le dépôt d'un dossier au format papier reste possible et doit être déposé ou adressé à la mairie où se situe le projet. La mairie reste votre interlocuteur privilégié pour l'accueil physique et téléphonique sur les renseignements généraux

Pour plus d'infos et d'aides dans vos démarches administratives, n'hésitez pas à consulter le site : <https://www.service-public.fr/>

Concrètement, comment cela fonctionne par voie dématérialisée ?

Ceci se fait grâce une plateforme de saisine par voie électronique (dénommée SVE) accessible sur le site internet de la mairie concernée par le projet.

Pour utiliser la plateforme SVE d'ARBUSIGNY (service accessible 7j/7 et 24h/24) :

1. Connectez-vous à l'aide du lien disponible sur notre site internet www.arbusiny.fr, rubrique « Urbanisme » puis « demande d'urbanisme ».

2. Lors de la première connexion, créez un compte utilisateur.

3. Une fois votre compte créé, vous pouvez déposer vos demandes d'autorisation d'urbanisme, suivre leurs avancements et échanger avec votre collectivité directement via la messagerie de la plateforme SVE.

(Attention : Seuls les dossiers dématérialisés réceptionnés par cette plateforme SVE seront acceptés. Les mails ou autres modes seront refusés).

DAACT

Le titulaire d'une autorisation d'urbanisme doit adresser une déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT) à la mairie pour signaler la fin des travaux.

Cette déclaration est obligatoire pour les travaux issus d'un permis de construire, d'aménager ou d'une déclaration préalable de travaux.

1 - Désignation du permis ou de la déclaration préalable

Permis de construire N° _____

Permis d'aménager N° _____

Il s'agit d'un aménagement pour lequel l'aménageur a été autorisé à différer les travaux de fin des voies? Oui Non

Si oui, date de fin des voies fixée au : _____

Déclaration préalable N° _____

PERMANENCES ARCHITECTURALES

**Vous avez un projet de construction, d'agrandissement, de rénovation... ?
Vous avez besoin d'un conseil ?**

Un architecte conseil peut vous recevoir à la maison Cécile BOQUET, 160 grande rue à Reignier les mercredis aux heures suivantes : (Prendre RDV au 04 50 43 46 14)

- 23 février de 9 h à 18 h
- 6 avril de 14 h à 18 h
- 18 mai de 14 h à 18 h
- 29 juin de 9 h à 18 h
- 16 mars de 14 h à 18 h
- 27 avril de 9 h à 18 h
- 8 juin de 14 h à 18 h
- 20 juillet de 14 h à 18 h

Les dates concernant le second semestre vous seront transmises dans la prochaine revue communale.



ZOOM POUR L'ÉLAGAGE

Un enjeu pour tous :



L'élagage constitue un enjeu pour la qualité de l'acheminement électrique. Il répond à un souci constant d'amélioration de la qualité de la distribution de l'électricité tout en garantissant la sécurité des biens et des personnes à proximité des lignes.

Droit et devoirs du propriétaire :

Le propriétaire d'arbres situés en propriété privée doit veiller à les élaguer afin que les branches ne se développent pas sur le domaine public routier (code de la voirie routière)

- Le propriétaire d'arbres qui ont été plantés dans la zone de déboisement après la construction de l'ouvrage électrique doit assurer les travaux d'élagage à sa charge, dans le respect des règles de sécurité.

- Le propriétaire d'arbres susceptibles de tomber, doit, en tant que gardien de l'arbre, procéder à leur abattage à ses frais.

- Le propriétaire, en tant que gardien de l'arbre, peut dans certains cas, voir sa responsabilité civile et pénale engagée par Enedis en cas de chute d'arbre sur une ligne occasionnant des dégâts matériels et/ou humains.

EN MÉMOIRE D'ANDRÉ GIRARD



C'est avec une profonde émotion et une grande tristesse que nous avons appris la disparition d'André GIRARD, survenue le 26 juillet 2021. Durant 27 ans, il a travaillé au sein du journal « le messager » comme typographe dans le service imprimerie puis en tant qu'employé du service de publicité, avant

d'intégrer l'équipe de correspondants locaux pour les secteurs allant d'Annemasse à Reignier. Il a tenu ce dernier poste jusqu'à sa disparition.

André a été élu en 1995 au sein du Conseil Municipal. Durant 13 ans, il s'est investi au côté de Mr Frédéric GERMAIN en tant que 1er adjoint en charge du scolaire et de la communication. Il est le créateur de notre revue communale intitulée « arbu info » parue pour la première fois en septembre 1995.

Accompagné de son épouse, André honorait les événements de toutes les associations de notre commune se faisant toujours une joie d'écrire un article illustré de photos qu'il insérait dans le journal communal et le Messenger.

La Municipalité lui est reconnaissante pour son implication au sein de la commune.

EN MÉMOIRE DE CHRISTIANE VACHOUX



C'est avec une profonde émotion et une grande tristesse que nous avons appris la disparition de Christiane VACHOUX, survenue le 20 décembre 2021.

Très impliquée dans la vie associative, Christiane a été membre du Centre Communal d'Action Social d'ARBUSIGNY de 1991 à 2008.

Christiane a également été trésorière au sein de l'association des donateurs de sang bénévoles de Reignier et environs durant plus de 30 ans et Déléguée Départementale de l'Education Nationale. La Municipalité lui est reconnaissante pour son engagement associatif.

Gardons le souvenir d'une femme et d'un homme qu'il faisait bon rencontrer. De là où vous êtes, gardez un oeil pétillant sur vos familles et amis .

La municipalité

A.C.C.A (chasse)

Hervé CARDINAUX - 06 84 74 84 26
www.chasseurdefrance.com

APE (Association des Parents d'Élèves)

Madeline ROULLARD
mail : apearbusigny@yahoo.com
http://ape.arbusigny.fress.fr

ARBU'COLOR

arbucolor2015@gmail.com
Carmen ORTU - 09 54 83 54 18
& Florence FURCY - 06 64 17 94 28

ARBU'NATURE

Environnement : Nathalie DAIGUEMORTE
06 19 08 36 95 - mail : arbunature@orange.fr

A SECONDE VUE

Luc RODET - 06 78 81 68 24
contact@asecondevue.fr
www.asecondevue.fr

CCAS Mairie

83, imp. de l'Église - Arbusigny
Maryse MICHALAK, Adjointe

EVOLUTION

Siméone RUSSO - 07 81 02 53 95
mail : evolution74930@gmail.com
https://www.facebook.com/EvolutionArbusigny/
https://www.youtube.com/EvolutionArbusigny

Foyer Rural de Loisirs pour Tous

Luc RODET - 06 78 81 68 24
E-mail : infos@foyer-arbusigny.fr
Site : http://www.foyer-arbusigny.fr

Les Bornes en VTT

Lionel CLAUSSET - 06 51 21 33 94
lionel.clausset@orange.fr

Lou Ptiou Golus (cantine scolaire)

Présidente : Christine AMADIO
06 79 36 99 83
contact@louptiougolus.fr

Moto Club d'Arbusigny - La Muraz

Delphine GALLAY - 06 41 95 88 07
delph1380@yahoo.fr

ORCELACA

Centre questre La Caracole
71 Ch de la Bunaz - 04 50 44 85 81
Mail : orcelaca@outlook.com

THUNDER TEAM

Loïc VACHOUX - 06 14 57 01 08
Mail : nelly.wendel@orange.fr

ZIKILIA (Association culturelle)

Christine TORRES
http://zikilia.com
www.facebook.com/zikilia.evenements

ANIM'NATURE

Animations nature & expertise faune et flore :
456 ch du Péryl - 09 79 95 78 67 - www.animnature.com

ARBU SERVICES - Épicerie

25 route de Pers-Jussy - 04 50 81 49 89
https://fr-fr.facebook.com/arbuservice1

ETOURNEAU TRAITEUR

69 route de chez le Cordier - 04 50 85 15 33

LA FRUITIERE

274 route de La Muraz - Tél : 04 50 94 50 79

LE BISTRO D'ARBU

206 route de la Muraz - 04 50 94 28 40

LES JARDINS DU SALEVE

Production bio : Vente en direct sur les marchés
444 ch de la Tour - 06 09 77 01 22

LA FERME DE BIODUP

Viande en agriculture bio, marchés ARBUSIGNY & REIGNIER - Au Bio Vivant à Pers-jussy -
biodup74@gmail.com

BENOIT'STORES

69 route de Pers-Jussy - 04 50 94 56 91

BRUTELEC Electricité

17 chemin de la Tour - 06 84 13 37 60

DURET-CONTAT Négoce de carburant

802 route de Per-Jussy - 04 50 94 53 85
www.duret-contat-combustibles.fr

DUSONCHET GUY - Prestataires sapins

321 chemin de Marny Dessous - 04 50 94 42 64

EASY PEINTURE

19 route de Pers-Jussy - 06 30 86 97 09

ELSA PASSION CREATIONS

Créations couture et retouches
52 rte du Biossy - 06 71 30 39 77 - elsapassioncreations.fr

GAL BERNARD - Vente de moutons et de cabris :

657 route de chez le Cordier - Tel : 06 03 10 24 49

INSTITUT KAFRINE

Soins de beauté : 448 route du Crêt Voland - 06 18 29 92 44

LA CARACOLE

Centre équestre : 71 impasse de la Bunaz
04 50 94 57 29 - lacaracoleofficiel@gmail.com

LA VIE AU COEUR DE SOI

Accompagnement bien-être - Addictologie : Chez Boget
06 98 66 62 31

LES ECURIES DE GRANGES NEUVE

Cours, stages et balades à cheval
285 impasse Grange Neuve - 06 89 79 65 04

MORETTI JÉRÉMY - Carreleur

87 chemin du Sel - 04 50 94 52 10

MORETTI PIERRE - Maçonnerie

87 chemin du Sel - Tél : 04 50 34 52 10

MT SANITAIRES - Installations - Rénovations - Dépannages

20 chemin des Chavannes - 06 35 13 36 51

PRO TECH EXPERTISES

Expert et diagnostic immobilier
85 chemin de la Tour - 04 50 94 53 90 / 06 22 08 87 57

SOMANN 2

Dépannage & maintenance serrurerie-volets roulants-portes garage :
715 rte Menthonnex - 04 50 85 05 01

SUNWAY France

Fabricant de montures de lunettes :
432 route de la Muraz - 04 50 94 51 85

TROTTET LUDOVIC - Prestataire de services :

110 route du Biollay - Tel : 06 04 14 29 17

VACHOUX ESTHER - élagage & distillerie :

19 route du Biossy - Tel : 06 17 71 60 17

VACHOUX LOIC - Bûcheronnage :

19 route du Biossy - Tel : 06 16 35 61 89

À vous de jouer!

MOMENT DÉTENTE



Le bon compte

Pour obtenir la même somme dans chaque colonne et chaque rangée, il faut rayer les chiffres de 2 cases. Lesquelles ?

6	8	4
3	7	11
5	6	3



Sudoku

	2	4						6
		3			2	5	8	
5	9		8	1	7			4
		5	2				4	
3	8						7	5
	4				8	6		
9		8	1	7			5	2
	3	1	5			4		
4						8	9	



Connaissez-vous le nom des habitants des communes de la Communauté de Commune Arve & Salève ?

- Arbusigny :
- Arthaz :
- La Muraz :
- Monnetier-Mornex :
- Nangy :
- Pers-Jussy :
- Reignier-Esery :
- Vétraz Monthoux :

Recette de Côtelettes de porc grillées sauce barbecue

Pour 4 personnes :

Compote : 8 pommes golden / 50 g de sucre / 20 g de cassonade / 1 jus de citron

Biscuits : 70 g de sucre cassonade / 70 g de chocolat pâtisserie / 20 g de pépites de chocolat / 100 g de farine / cuillère café de levure / 40 g de beurre / 1 petit œuf / 1 pincée de sel

Préchauffez le four à 190 °C. Coupez le beurre en morceaux dans une jatte et laissez-le ramollir. Casser le chocolat en morceaux dans une casserole et faites-le fondre au bain-marie. Fouettez le beurre ramolli avec le sucre cassonade, puis l'œuf. Versez enfin le chocolat fondu, sans cesser de fouetter. Tamisez la farine, la levure et le sel et versez-les dans la préparation en mélangeant délicatement. Ajoutez les pépites de chocolat et mélangez rapidement.

Déposer une feuille de papier sulfurisé sur la plaque du four. Avec une cuillère à soupe, déposez de petits tas de pâtes bombés sur le papier sulfurisé en les espaçant bien. Enfournez et faites cuire 12-15 minutes.

Épluchez les pommes et coupez-les en cubes. Versez-les dans une casserole avec le sucre et le jus de citron.

Faites cuire à couvert pendant 20 minutes en surveillant que les pommes n'attachent pas, versez si nécessaire un petit verre d'eau et remuez régulièrement. Sortez la plaque de cookies du four, décollez les biscuits à la spatule en métal et laissez-les refroidir sur une grille.

Laissez tiédir la compote de pomme. Servez dans des ramequins avec les cookies cassés en morceaux.

Vous pouvez également déguster frais.

Trouve le nom d'un arbuste à baies noires et à fleurs jaunes

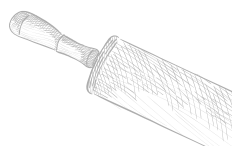
D	M	F	R	C	T	N	A	T	R	U	E	H	R	A
U	E	A	R	E	E	X	O	E	O	T	E	E	E	P
S	G	R	M	E	S	N	T	I	I	P	C	U	G	L
H	R	E	O	A	N	S	T	C	T	R	I	N	E	A
T	A	U	D	U	N	R	A	R	O	N	M	R	N	C
N	P	Q	O	U	I	G	O	M	I	O	E	E	T	I
A	P	I	M	J	U	L	A	C	D	S	E	T	E	D
L	E	L	I	F	U	S	L	U	E	S	T	E	N	E
I	E	P	C	O	E	O	L	E	Y	D	S	E	D	I
B	L	X	I	D	R	E	T	L	U	S	E	R	U	U
U	U	E	L	C	A	L	E	C	O	N	O	T	E	J
J	C	X	E	E	V	U	O	R	T	E	M	U	L	P

CALECON	EGRAPPE	JETON	REGENTE
CENTRISTE	ELYSEEN	JUBILANT	RESULTER
CULEE	ENTENDUE	MAMAN	ROSSEE
DECORNER	ETERNUE	MASSER	TOUJOURS
DEROUILLE	EXPLIQUER	MODULE	TRIPOT
DESAMORCE	FUGACITE	MUNSTER	TROUVEE
DOMICILE	HEURTANT	PLACIDE	
ECIMEE	INTENTION	PLUMET	



CRYPTOGRAMME : Les lettres de ces mots ont été mélangées. A vous de les retrouver

- EBIMOFBSRA (fruit).....
- NMUEGA (fruit).....
- ELETSBU (fleurs).....
- ENICTMELNE (fruit).....
- OARUDFL (vêtement).....
- EEEODHCARRMBB (vêtement).....



MAIRIE D'ARBUSIGNY

83, impasse de l'Église – 74930 ARBUSIGNY
 Tél : 04 50 94 50 01 - Fax : 04 50 94 59 80
 Mail : mairie@arbusigny.fr
 Site internet : www.arbusigny.fr



HORAIRES D'OUVERTURE :

Mardi et jeudi 9h00 à 12h00 & 14h00 à 18h00
 Mercredi 8h30 à 11h30
 1^{er} samedi du mois 9h00 à 12 h00
 Lundi et vendredi : Fermé

Un collecteur de piles usagées et de bouchons est à votre disposition au secrétariat de la Mairie.

VIE QUOTIDIENNE

AGENCE POSTALE COMMUNALE de PERS-JUSSY :

Tél : 04 50 94 41 60
 Lundi, mardi, jeudi et vendredi :
 de 8h30 à 12h
 Samedi 9h-12h
 Fermé le mercredi
 Dépôt lettres et colis avant 15h



LA POSTE REIGNIER :

Tel : 04 50 43 41 84 - Du lundi au vendredi : 8h30-12h
 & 14h-17h / Samedi : 8h30-12h

LA DECHETTERIE :

1496 route des Rocailles à REIGNIER-ESERY
 Tél : 04 50 43 46 14
 Ouvert du lundi au samedi (sauf jours fériés)
 de 8h30 à 12h & de 14h à 18h



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES (CCAS) : Arve & Salève

Maison Cécile Boquet - REIGNIER - Tél : 04 50 43 46 14

PROXIMITI (transport à la demande) :

Tél : 0 811 280 257



SYNDICAT DES EAUX DES ROCAILLES ET DE BELLECOMBE (SRB) :

85 route de Serry (ZA de Findrol) à FILLINGES
 www.s-rb.fr

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12 h
 Lundi-mercredi-jeudi de 13h30 à 17h30

Tél. hors urgence : 04 50 95 71 63

Tél. Urgence eau potable : 06 83 74 42 06
 eau-rocailles@srb.fr

Tél. Urgence assainissement : 06 77 04 19 50
 assainissement-bellecombe@s-rb.fr



ENEDIS :

Tél : 09 726 750 74 (dépannage)
 et 09 693 218 11 (raccordement)



ADMR : 04 50 95 15 32

PÔLE MÉDICO SOCIAL : (assistante sociale) :

391 Grande Rue à Reignier – Tél : 04 50 33 23 47

PAROISSE SAINT JEAN XXIII : 04 50 95 15 32

PRÉFECTURE D' ANNECY :

Tél : 04 50 33 60 00 - www.haute-savoie.pref.gouv.fr

SOUS-PREFECTURE DE SAINT JULIEN EN GNEVOIS :

Tél : 04 50 35 13 13

TRESORERIE DE REIGNIER :

Tél : 04 50 43 40 55

SERVICE DES IMPOTS D'ANNEMASSE :

Tel : 04 50 43 91 50

ÉCOLE

ÉCOLES

ce.0740819N@ac-grenoble.fr

Maternelle : Impasse de l'Église

Téléphone : 04 50 94 56 74

Primaire : Route du Col du Parc

Téléphone : 04 50 94 56 82 (Bureau direction)
 & 04 50 85 09 68

URGENCES

Pompier : **18** - Gendarmerie: **17** ou **04 50 95 75 11**

Samu : **15** - Pharmacie de garde: **32 37**

CHAL Contamines : **04 50 82 20 00**

Clinique Privée Pays de Savoie - Annemasse : **04 50 83 43 43**

Centre antipoison - Lyon : **04 72 11 69 11**

ALMA 74 : **04 50 46 80 91**

Maltraitance personnes

âgées : **04 50 46 80 91**

Allô enfance maltraitée : **119**

A SAVOIR

POINTS DE COLLECTE DES
 ORDURES MENAGERES ET / OU
 TRI SELECTIF :

Route du plateau
 des Bornes (parking du chalet) –
 Route de Pers-Jussy (Marny dessous & parking du
 cimetière) – Route de Menthonnex (les Chavannes) –
 Route de la Muraz (chez Vachoux & devant le bistro)
 – chemin de c chez Grillet – Route de chez le Magnin
 (croix au Nauray)



NUISANCES SONORES :

Les travaux réalisés par
 des particuliers à l'aide
 d'appareils susceptibles de
 causer une gêne pour le voisinage en raison de leur
 intensité sonore ou des vibrations transmises tels que
 tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses,
 perceuses, raboteuses, scies mécaniques... ne
 peuvent être effectués que les jours ouvrables de 8h
 à 20h, le samedi de 9h à 12h & de 14h30 à 19h ainsi
 que le dimanche et jours fériés de 10h à 12h.



LES PROCHAINS ÉVÉNEMENTS SUR NOTRE COMMUNE

Vu la situation sanitaire, il est important de ne pas oublier que malheureusement le virus COVID-19 circule toujours. Nous vous demandons donc de rester vigilants et nous nous excusons pour l'incertitude du déroulement de ces manifestations. Tout changement sera notifié sur le site internet de la commune (www.arbusigny.fr), sur le tableau numérique situé vers l'église ainsi que sur l'application smartphone.

A compter du 1er mars : éclairage public interrompu de 23 heures à 5 heures

Début avril

Dimanche 3 avril

Dimanche 10 avril

Dimanche 24 avril

Samedi 14 mai

Dimanche 12 juin

Mercredi 15 juin

Dimanche 19 juin

Mardi 5 juillet

Jeudi 14 juillet

Samedi 17 septembre

Mercredi 21 septembre

Samedi 1er octobre

Enregistrement des cloches de l'église

Vide grenier

1^{er} tour élections présidentielles

2^{ème} tour élections présidentielles

vente de plantons

1^{er} tour des élections législatives

Collecte de sang

2^{ème} tour des élections législatives

ciné plein air

fête nationale

cleanup day

Collecte de sang

arbu color

Le Cinébus :

19 janvier

2 et 16 février

2, 16 et 30 mars

13 et 27 avril

11 et 25 mai

8 et 22 juin



SOLUTIONS DES JEUX

Réponses aux jeux :

Habitants : Arbusigniens – Arthaziens – Muraziens
Monnerants – Nangéens – Persjussiens - Reignerands
– Vétraziens

Mot caché : faux houx

Cryptogramme : framboise – mangue – bleuets –
clémentine – foulard – robe de chambre

6	8	4
3	7	11
5	6	3

Sudoku

8	2	4	7	9	5	1	3	6
1	7	3	4	6	2	5	8	9
5	9	6	8	3	1	7	2	4
6	1	5	2	7	3	9	4	8
3	8	9	6	1	4	2	7	5
7	4	2	9	5	8	6	1	3
9	6	8	1	4	7	3	5	2
2	3	1	5	8	9	4	6	7
4	5	7	3	2	6	8	9	1

ARBU INFO - Bulletin municipal N° 39 - JANVIER 2022 - Semestriel imprimé à 600 exemplaires

Directeur de la publication : Régine REMILLON

Photographies : Israël Gili, Marylène Daignemorte, Raphaël Thiodet, Mickaël Tissot, Sylvia Dusonchet, Maryse Michalak, Alexandra Dupanloup

Création et Impression : Imprimerie Offset Service - REIGNIER - 04 50 43 43 02 - Imprimé entièrement sur papier Cocoon 100 % recyclé

ARBU Info